

LES DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ MATRIMONIALE ⁽¹⁾

par

Bertrand LEMENNICIER (*)

RÉSUMÉ. — Cette étude qui porte sur les déterminants du remariage, repose essentiellement sur les outils de l'analyse économique. Ceux-ci transposent aux problèmes du mariage et du divorce les théories de la prospection et de la mobilité utilisées pour rendre compte des phénomènes observés sur le marché du travail.

L'accent est donc mis sur le rôle joué par une variable-clé : le niveau d'exigence dans le partage des gains dans un nouveau mariage. Celui-ci étant gouverné par le niveau et la division des gains dans le précédent mariage et par les coûts du divorce, il s'ensuit quelques prédictions simples qui permettent de tester cette théorie. Faute, sur le marché des idées, de théories alternatives qui conduisent à des prédictions différentes ou opposées à celle présentée, il n'a pas été possible de procéder à un test crucial de l'argumentation avancée. Nous avons donc procédé à une non réfutation à partir d'une source empirique principale : l'enquête de l'Institut National des Études Démographiques (I.N.E.D.) réalisée en 1972.

ABSTRACT. — **THE DETERMINANTS OF MARITAL MOBILITY.** — *The author studies the determinants of remarriage mainly using the tools of economic analysis. Thus applying to marriage and divorce the theories on search and mobility developed to explain phenomena in the labor market. The study focuses on the part played by a key-variable: the reservation benefits of a future marriage. Since this variable is controlled by the level and the sharing of benefits of the previous marriage plus the costs of divorce, the theory can be tested through predictions. No alternative theory leading to different or opposite predictions being available no decisive test of the argument could be made. The author therefore proceeded to a non disproof based on main empirical data: the results of a survey taken by the National Institute of Demographic Studies (I.N.E.D.).*

(*) Université de Paris-IX et CREDOC.

(1) Je tiens à remercier vivement les participants aux différents séminaires où une première version de ce texte a été discutée. Ma reconnaissance va tout particulièrement à Louis Lévy-Garboua, Ivy Papps et Alain Wolfelsperger pour leurs commentaires écrits et détaillés sur ce texte ainsi qu'aux deux rapporteurs de la Revue *Consommation*. Je n'ai pas toujours tenu compte de leurs avis, aussi les erreurs et obscurités qui subsistent demeurent mon entière responsabilité.

SOMMAIRE

Introduction.	26
Section 1 : Une théorie économique de la mobilité matrimoniale.	34
1. 1. La charpente du modèle.	34
1. 2. Egoïsme, altruisme et divorce : l'hypothèse de non-coopération contre celle de maximisation conjointe des ressources.	36
1. 3. Les prédictions du modèle et le profil des remariés et divorcés « définitifs ».	41
Section 2 : Les faits et leur interprétation.	45
2. 1. Les données.	46
2. 2. L'analyse multivariée.	51
Conclusion.	53
Bibliographie.	57

*La question du mariage et du
célibat n'est que la question de
savoir s'il vaut mieux être
endommagé d'une façon que de
l'autre.*

Samuel BUTLER

INTRODUCTION

L'intérêt récent des économistes pour un phénomène social comme celui du divorce, provient incontestablement de deux facteurs essentiels. L'un est la hausse considérable des taux de divorce, durant les années soixante-dix, aux États-Unis et dans la plupart des pays occidentaux. Même si la France expérimente un faible taux de divorce comparé aux autres nations, ce dernier a doublé en moins de 20 ans ! L'autre est le développement d'une théorie économique de la famille née sous l'impulsion de Becker [5] ⁽¹⁾. Celle-ci aborde les problèmes de la natalité (Becker [2], Willis [3], de la production domestique (Becker [3], Gronau [15]), de l'éducation des enfants (Leibowitz [25]), du mariage (Becker [4], Freiden [13], Keely [22]), des rôles conjugaux (Lemennicier [26]). L'analyse économique du divorce lancée par Becker, Landes et Michael [7] puis prolongée par Landes [23], Michael [28] ou Hutchens [18] apparaît alors comme une extension naturelle de ces recherches.

(1) Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*. Pour des raisons de place, les notes explicatives se trouvent en fin de texte.

Les économistes proposent une vision simple et cohérente d'un ensemble de corrélations qui semble se dégager des faits observés. La probabilité de rompre un mariage est, en effet, beaucoup plus élevée si les époux :

1° sont jeunes ;

2° n'ont pas d'enfant :

3° pratiquent peu la religion catholique ;

4° adoptent un style de vie à double carrière professionnelle ;

5° sont très dissemblables par la catégorie socio-professionnelle, la race, la nationalité, etc. Pour expliquer ces faits, Becker, Landes et Michael [7] ont avancé l'hypothèse suivante. Les individus se marient quand l'utilité attendue du mariage excède celle du célibat. De la même façon, des époux se séparent lorsque l'utilité attendue de la *prolongation* du mariage tombe en-dessous de celle tirée du célibat ou d'un remariage. *Le divorce s'explique alors par l'écart non prévu entre l'utilité attendue du mariage et celle qui s'est effectivement réalisée.*

Becker [4], dans un article fondamental, a montré comment mari et femme pouvaient, en maximisant conjointement leurs ressources de plein temps par l'intermédiaire d'un contrat de mariage, exploiter leurs différences et leurs similitudes pour obtenir un bien-être supérieur à ce qu'ils pourraient produire chacun séparément. Il a montré, aussi, comment l'utilité supplémentaire acquise par le mariage variait positivement ou négativement avec les caractéristiques des individus qui décidaient de vivre ensemble. Le problème de leur assortiment est donc *crucial*. Dans un monde où l'incertitude n'existe pas, assortir de façon optimale les couples a une solution simple. Il suffit de choisir, parmi les assortiments possibles, celui qui maximise le bien-être de tous sur l'ensemble des mariages. En revanche, dans un monde où l'incertitude prédomine et où il faut du temps et de la chance pour trouver l'époux le mieux assorti à ses propres traits, la solution proposée en information parfaite n'est plus optimale au sens économique du terme ⁽¹⁾. Il n'est pas, dans l'intérêt de chacun, d'attendre indéfiniment un conjoint même si les occasions de mariage qui se présentent ne sont pas jugées acceptables ! L'assortiment, effectivement réalisé entre les couples, est donc nécessairement *imparfait*, même si la chance ou une plus grande aptitude à trouver un conjoint peuvent permettre à certains de gagner plus en profitant de l'incertitude par comparaison à ce qu'ils auraient pu obtenir dans l'assortiment « optimal », correspondant à un monde où l'information est parfaite.

L'incertitude affecte chaque décision. C'est un lieu commun de l'affirmer. Becker, Landes et Michael [7] reprennent somme toute une idée banale. Les sociologues comme Goode [14] ou Lee [24] ne l'ignorent pas. En effet, même dans les traités élémentaires de sociologie comme, par exemple, celui de Cohen [10], les sociologues expliquent le divorce essentiellement en mettant l'accent sur les attentes élevées des deux partenaires avant le mariage, attentes déçues par la suite, faute d'une bonne santé, d'un revenu stable, de relations sexuelles équilibrées ou d'une division traditionnelle des rôles entre les époux. Les économistes n'inventent donc rien. Mais leur originalité est de souligner

combien cette hypothèse simple suffit à elle seule pour rendre compte de la plupart des corrélations suggérées plus haut.

Rappelons la thèse de Becker, Landes et Michael. Pour sélectionner, parmi l'ensemble des conjoints potentiels, l'un d'entre eux, il faut découvrir les caractéristiques, qui combinées à ses propres traits, donnent la possibilité d'avoir une part de la production familiale au moins égale à celle déjà produite en étant célibataire. S'il est facile de déceler, parmi les caractéristiques observables (telles la taille, la couleur des yeux, la beauté, le compte en banque, l'origine sociale, la bonne éducation, etc.) celles qui s'associent au mieux avec les siennes, en revanche, il n'en est pas de même avec celles (comme les goûts, les aptitudes, les traits de la personnalité, la santé physique ou mentale, la sexualité, etc.) qui ne sont pas observables avant le mariage ou la cohabitation. On comprend immédiatement pourquoi l'utilité attendue du mariage à la date t diffère de celle qui se réalise à la date $t+k$. En effet, une *mauvaise* évaluation par l'un des conjoints (ou par les deux) des traits non observables de l'autre, au moment de la décision de se marier ou de vivre ensemble, est toujours possible. Les divorces ou les séparations surviennent alors quand les gains du mariage deviennent *négatifs*, c'est-à-dire quand le couple fait « faillite ».

Bien entendu, le divorce peut survenir même lorsque l'assortiment réalisé avec un individu ne diffère pas de celui attendu. Même avec des gains du mariage *positifs* et des écarts non prévus *nuls* entre l'utilité anticipée et l'utilité réalisée, le divorce est concevable. En effet, l'un ou l'autre conjoint peut trouver un autre partenaire avec lequel il est capable de produire une utilité au total supérieure à celle obtenue avec son époux. *Les gains du mariage peuvent être plus élevés avec un autre conjoint*. L'incitation au divorce est alors toute aussi forte.

Deux catégories de divorces coexistent donc : d'une part, ceux qui ont pour origine un *écart non prévu* entre les gains *attendus* et les gains *réalisés* dans le mariage présent; d'autre part, ceux qui ont pour source une opportunité, *imprévue au départ, d'améliorer le statut matrimonial en changeant de conjoint* ⁽²⁾. L'incertitude cette fois ne porte pas sur les gains du mariage avec son conjoint, mais sur ceux que l'on peut obtenir avec une autre personne.

Cependant, la dissolution du mariage n'arrive pas *automatiquement* quand les gains pour l'un ou pour les deux époux deviennent négatifs, ou lorsque l'un des époux a trouvé une meilleure opportunité de vie avec une autre personne. Trois raisons fondamentales expliquent ce fait :

1° l'existence d'un *coût* d'une part pour *obtenir le prononcé du divorce* par un juge aux affaires matrimoniales ou par un tribunal de grande instance et d'autre part pour *liquider l'ensemble des actifs physiques, financiers et humains*, accumulés au cours du mariage;

2° le gain attendu du célibat ou d'un remariage après dissolution du mariage;

3° la présence d'un partenaire qui fait de la décision de divorcer une *décision non unilatérale*.

Les frais pour engager la procédure de divorce et la perte d'utilité due à des gains du mariage négatifs supportés entre la décision de rompre le mariage, le dépôt de la requête et le prononcé du divorce peuvent être négligés. En effet, même s'ils sont élevés, ils sont par nature *transitoires* ⁽³⁾. A long terme, ils seront inférieurs à la perte d'utilité engendrée par une prolongation du mariage avec un partenaire mal assorti car celle-ci, en revanche, est *permanente*. L'utilité produite par le couple l'est à partir d'un ensemble de facteurs de production : biens d'équipement (logement, voiture, frigidaire, cuisinière, etc.) ; temps de travail (salarié ou domestique) ; aptitudes (santé, fécondité, éducation, force, adresse, etc.). Bien entendu, ce n'est pas du facteur de production lui-même dont on tire une satisfaction mais des services rendus par celui-ci. On ne tire pas d'utilité de la voiture elle-même mais des kilomètres parcourus. On ne tire pas d'utilité de son conjoint mais de sa production horaire dans les biens familiaux, domestiques ou marchands. La *source* des services rendus par un facteur de production est appelée par définition du *capital*. Quand il a trait aux objets, on le nomme *capital physique* ou *financier* ; quand il a trait aux personnes, il s'agit de *capital humain*. Or, au cours du mariage, le couple pour produire davantage d'utilité acquiert ou loue ces divers facteurs de production. Il investit dans du capital humain « spécifique » comme les enfants ou les aptitudes domestiques et dans du capital physique ou financier « général » comme le logement, la voiture ou un compte épargne. Au moment de la dissolution du mariage, il faut *liquider* tous ces actifs. La plupart du temps, le facteur de production et le service rendu par ce dernier sont monnayables tous deux sur un marché. Il en est ainsi du logement. Au moment du partage des biens de la communauté formée par le couple, il est possible de vendre l'appartement ou la maison et d'en partager la valeur entre les conjoints, ou bien il est possible de le louer à une tierce personne et de s'en partager la rente. Ce qui est aisé avec du capital physique ou financier ne l'est pas avec du capital humain. On ne peut pas vendre ce dernier sur un marché. La législation l'interdit. Les conjoints n'ont pas le droit de vendre leurs enfants sur le marché des adoptions ni de louer leurs services à des tiers. L'enfant naturellement n'est pas physiologiquement divisible et s'ils sont plusieurs, cette indivisibilité se prolonge au niveau psychologique pour l'ensemble des enfants. Mais en général, le capital physique comme le logement, la voiture ou les divers biens d'équipement ne le sont pas non plus. Or, la solution consistant à se partager séparément les services rendus par les enfants n'est pas satisfaisante. Il ne viendrait à personne l'idée de vouloir partager le logement ou la voiture entre les conjoints en donnant l'autorisation à l'un des époux d'utiliser ces biens une fois tous les 3 jours ! C'est pourtant cette solution qui est proposée par le juge sous le nom de garde alternée. L'interdiction d'acheter, de vendre ou de louer les enfants pose un problème insoluble au juge au moment de la liquidation des actifs humains acquis au cours du mariage ⁽⁴⁾. L'investissement en capital humain spécifique au couple rend difficile la dissolution du mariage car on ne peut réaliser sur un marché la valeur de ces actifs. On peut estimer cette perte en capital humain spécifique au couple par l'ensemble des flux futurs de satisfaction qui pourraient être produits si le mariage se prolongeait. Ces flux

futurs mesurent alors la valeur réelle du coût engendré par la dissolution du couple. Le coût du divorce est donc avant tout un *coût d'opportunité* ⁽⁵⁾ qui s'ajoute aux gains du mariage négatifs. Si les conjoints tirent une satisfaction positive de leur investissement spécifique en capital humain (les enfants sont par exemple très affectueux, ou le partenaire, en dépit de multiples défauts a, malgré tout, quelques qualités), ce dernier va freiner l'incitation au divorce.

Lorsque l'utilité effective après le mariage est inférieure à celle obtenue lors du célibat avant le mariage, le couple n'a pas nécessairement intérêt à divorcer. En effet, l'utilité produite par un célibataire à la date, t , n'est pas obligatoirement identique à celle produite à la date, $t+k$. Il existe une asymétrie entre le célibat avant le mariage et celui après la dissolution du mariage. L'utilité produite dans le célibat après un divorce peut être inférieure à celle produite avant un premier mariage. Par exemple, la pression exercée par les autres couples mariés, sous forme de sanction morale, sur les divorcés peut priver celui qui divorce d'un statut ou d'un revenu dans la société qui diminue considérablement l'utilité produite à être célibataire après la dissolution d'un mariage. La femme (ou l'homme) ayant renoncé après son mariage à une carrière professionnelle pour investir spécifiquement dans le couple, peut se retrouver, au moment du divorce, incapable de produire, seule, une utilité supérieure ou égale à celle produite avant son mariage. En réalité, les couples comparent à chaque instant l'utilité attendue de la prolongation de leur mariage à l'utilité produite par chacun des conjoints pris séparément.

Jusqu'à maintenant, nous avons discuté de la décision de divorcer comme si l'autre conjoint n'avait pas son mot à dire dans cette affaire. Si les deux conjoints tirent du mariage des gains négatifs ou positifs, ils seront d'accord pour rompre leur union ou pour la prolonger. En revanche, si l'un des époux obtient du mariage des gains négatifs et son conjoint des gains positifs, un conflit apparaît. Si l'utilité produite est supérieure à l'utilité obtenue par chacun pris séparément, ils vont redistribuer leurs gains respectifs. Mais une telle redistribution doit être non seulement possible mais aussi désirée. Les conjoints doivent être suffisamment *altruistes* pour redistribuer entre eux les gains du mariage. En revanche, si pris ensemble, ils produisent moins d'utilité que pris séparément, toute tentative de l'un pour rendre positifs les gains de l'autre le laissera perdant net. Ils divorceront alors d'un commun accord. En conséquence, lorsque la division de la production familiale est *possible* et lorsque les conjoints *coopèrent*, l'homme et la femme divorceront si et seulement si l'utilité obtenue ensemble n'excède pas la somme des utilités produites séparément, seuls ou avec un autre conjoint. *L'exigence d'un consentement mutuel* entre les époux freine de façon non négligeable les ruptures d'union car les gains du mariage considérés ne sont pas ceux de chaque conjoint pris séparément mais ceux du couple pris dans son ensemble.

En conclusion, si nous écrivons l'expression suivante :

$$\hat{U}_{mf} - (\bar{U}_m + \bar{U}_f) + C + e \quad \text{avec} \quad \hat{U}_{mf} + e = U_{mf},$$

où $\hat{U}_{mf}$ est l'utilité totale *attendue* et U_{mf} celle qui est *réalisée* au mariage entre m et f ; $\bar{U}_m$ et $\bar{U}_f$ sont les utilités produites par le mari et la femme pris

séparément. C sont les coûts du divorce, e est l'écart non prévu entre l'utilité attendue et l'utilité effectivement réalisée. Tout ce qui rend alors cette expression négative est une « cause » de divorce. On peut donc distinguer les facteurs qui diminuent l'utilité totale attendue, ceux qui augmentent les utilités produites par les conjoints pris séparément, ceux qui diminuent le coût d'opportunité du divorce et ceux qui conduisent à des écarts positifs ou négatifs élevés entre l'utilité attendue et celle qui est effective. Par ailleurs, la *distribution* des pertes ou des gains non prévue au mariage joue un rôle fondamental. En effet, la probabilité de divorcer s'élève non seulement lorsque les gains attendus du mariage ou les coûts du divorce sont faibles, mais aussi lorsque le risque de perte (ou celui des gains) est élevé.

En effet, la probabilité de divorcer est égale à la probabilité que l'expression suivante soit négative :

$$\hat{U}_{mf} - (\bar{U}_m + \bar{U}_f) + C + e < 0.$$

Appelons $\hat{G}$ le terme :

$$\hat{U}_{mf} - (\bar{U}_m + \bar{U}_f) + C,$$

la probabilité de divorcer s'écrit :

$$\int_{-\infty}^{-\hat{G}} f(e) de = F(-\hat{G}).$$

Elle est d'autant plus élevée que $\hat{G}$ est petit et que la variance de la distribution est grande.

Quels sont les facteurs qui diminuent les gains nets attendus du mariage : $\hat{U}_{mf} - (\bar{U}_m + \bar{U}_f)$? C'est la question posée implicitement par la variation des gains en fonction des caractéristiques des individus qui s'associent. D'une part, grâce à la dissimilarité des traits servant à produire des biens ayant des substituts sur le marché, le couple peut adopter un mode de vie où les rôles conjugaux sont spécialisés et capter ainsi les gains de la division du travail (Becker [4], Gronau [15], Lemennicier [26]). *L'hétérogamie* du couple selon les aptitudes nécessaires pour produire le revenu salarial ou les biens domestiques ayant des substituts sur le marché augmente alors les gains du mariage. D'autre part, grâce à la similarité des traits ou à leur complémentarité dans la production des biens familiaux sans substitut sur le marché (enfants, relations affectives), les membres du couple peuvent produire davantage d'utilité pris ensemble que pris séparément. *L'homogamie* des traits nécessaires pour produire les biens familiaux sans substitut sur le marché augmente les gains du mariage. En conséquence, une moindre *homogamie* des traits là où ils devraient être *semblables* ou bien une moindre *hétérogamie* là où ils devraient être, au contraire, *dissemblables* diminuent les gains attendus du mariage et incitent au divorce. Bien entendu, un moindre investissement dans les aptitudes professionnelles au profit des aptitudes domestiques diminue la capacité à vivre seul et augmente les gains du mariage. La division du travail entre les conjoints non seulement permet d'obtenir des gains supplémentaires,

mais renforce l'attachement au mariage du conjoint qui se spécialise dans la production domestique, non pas en raison d'un coût du divorce plus élevé, mais parce que la rémunération implicite obtenue dans le mariage est pour eux supérieure à celle du marché du travail.

Quels sont les facteurs qui augmentent les coûts du divorce ? Nous les avons déjà signalés. D'une part la présence de capital humain spécifique au couple comme les enfants et d'autre part, l'exigence ou non du consentement mutuel par les époux ou la loi, élèvent les coûts du divorce et freinent ainsi la dissolution du mariage.

Quels sont les facteurs qui entraînent un écart non prévu entre l'utilité attendue et celle effectivement réalisée ? Une moindre prospection ou une moindre évaluation des traits du conjoint avant la décision de se marier est certainement une des causes fondamentales du divorce. Les individus qui prospectent moins avant le mariage auront une probabilité plus forte de divorcer. C'est sans doute l'explication de la corrélation positive observée entre le précocité de l'âge au mariage et la fréquence du divorce. Le mariage est un contrat à long terme. Il peut arriver au cours de celui-ci des événements imprévisibles qui vont affecter les gains attendus du mariage. Par exemple, l'évolution divergente des traits au cours du mariage entre les époux peut conduire à un assortiment imparfait même si au début celui-ci ne l'était pas. Les caractéristiques des personnes, c'est-à-dire leurs aptitudes diverses, leurs goûts, etc. se modifient sous l'impact des investissements en capital humain, faits au cours de la vie professionnelle, domestique ou familiale. Un époux qui poursuit des études avec une femme au foyer pour élever les enfants, peut, une fois obtenus les diplômes, se trouver devant la possibilité d'une promotion sociale importante. L'épouse dont les traits sont demeurés ceux du début du mariage, n'est plus « à la hauteur ». Elle peut nuire à la réussite professionnelle de son époux et ce dernier l'abandonne. A l'inverse, l'homme peut se lancer dans des entreprises au-dessus de ses capacités et faire faillite. Il peut devenir alcoolique ou battre son épouse, etc. autant de modifications dans les traits du conjoint qui ne sont pas prévues et qui conduisent à des gains du mariage négatifs.

Chacun se fait une idée de la distribution des écarts non prévus entre l'utilité attendue et celle qui se réalise. Certains sont optimistes, d'autres au contraire sont pessimistes. Ces derniers peuvent surestimer la moyenne et la dispersion des pertes attendues du mariage. Ils vont alors anticiper une probabilité plus forte de divorcer. Naturellement, le fait d'anticiper une probabilité de divorcer plus élevée décourage la spécialisation des rôles conjugaux et la production d'enfants. Ce moindre investissement spécifique dans le mariage diminue les gains et donc le coût du divorce. La probabilité de divorcer est alors plus élevée. Ce type d'anticipation agit comme une « prédiction créatrice » car les gens qui s'attendent à un risque élevé de divorce vont en partie créer cet événement en refusant d'investir dans leur mariage ; cet investissement aurait pu constituer un frein sérieux à la dissolution de ce dernier.

Voilà résumée en quelques pages la théorie actuelle des économistes sur le divorce. Notre intention dans ce texte n'est pas d'appliquer cette analyse au

cas de la France : pour cela, on peut se reporter à Lemennicier [26], mais de reformuler celle-ci pour traiter plus spécifiquement d'un problème particulier : celui du divorce dans le but d'un *remariage*, c'est-à-dire de la mobilité matrimoniale.

Comme le fait remarquer Gronau [16], si le mariage indique l'*entrée* sur le marché matrimonial, le divorce n'en indique pas le *retrait*. La décision de divorcer n'est pas d'être marié ou non, mais de rester marié à une certaine personne. Or, la décision de divorcer pour se remarier avec un autre partenaire tout en étant marié soulève un problème aigu d'une part au niveau de la redistribution des gains au sein du couple pour prolonger le mariage et d'autre part au niveau de consentement mutuel entre les époux pour divorcer.

Prenons l'exemple d'un conjoint qui trouve sur le marché matrimonial un meilleur assortiment. Celui-ci est incité à abandonner son partenaire actuel dans l'intention de se remarier.

Bien entendu, l'époux qui risque d'être abandonné s'attend à un niveau de vie plus faible après le divorce. Il est prêt à sacrifier alors une partie de son bien-être présent au profit de son partenaire actuel pour le retenir auprès de lui. Mais ce sacrifice n'est pas total, il sera au *maximum* égal à la différence entre son revenu courant et le revenu le plus haut attendu une fois célibataire ou remarié avec un autre partenaire si le divorce survient. Le conjoint qui désire abandonner son époux acceptera de rester si son bien-être, après cette redistribution des gains du mariage (qui peut être en nature sous forme, par exemple, d'une redistribution des rôles) s'élève au *minimum* de la différence entre le revenu attendu dans le remariage envisagé avec un autre partenaire et son revenu courant.

Le divorce par mobilité matrimoniale concerne donc les partenaires qui ne peuvent pas dédommager leurs conjoints pour qu'ils restent près d'eux soit parce que les gains du mariage ne peuvent être redistribués ni en espèces, ni en nature (indivisibilité), soit parce que la compensation offerte ne couvre pas le supplément de bien-être obtenu par leurs conjoints avec un autre partenaire !

Dans ce cas, le conjoint abandonné fait face à un divorce involontaire. Ce fait le met dans une situation difficile car par hypothèse il bénéficierait dans ce mariage de gains *positifs*. En conséquence, le départ de son époux lui fait perdre à la fois les gains et les actifs humains ou physiques acquis au cours du mariage. Si le divorce unilatéral est autorisé et la désertion non sanctionnée, la situation du conjoint abandonné peut être dramatique et comparable à celle observée par exemple lors du décès du chef de famille pour le conjoint survivant. Si le divorce unilatéral est interdit, les compensations ou les dédommagements à assurer au conjoint délaissé et la liquidation des actifs humains soulèveront des problèmes beaucoup plus épineux que ceux observés lors du divorce par consentement mutuel. Ces problèmes justifieront la demande en divorce pour faute ou abandon du domicile conjugal et la législation protégeant et compensant le conjoint abandonné.

Par ailleurs, le conjoint abandonné ne se trouve pas dans une situation identique à celle de son ancien partenaire pour *se remarier*. Trouver un autre

partenaire une fois divorcé ne présente pas des coûts ou des gains identiques à ceux qui apparaissent lorsqu'on cherche et trouve un futur conjoint tout en étant marié à un autre!

Les pages qui suivent ont donc pour but essentiel de *reformuler* l'analyse économique du divorce pour tenir compte des divorces dans le but d'un *remariage*. La première section est consacrée à un modèle de mobilité matrimoniale. La seconde section a pour objet de confronter les prédictions de ce modèle aux faits.

SECTION 1

UNE THÉORIE ÉCONOMIQUE DE LA MOBILITÉ MATRIMONIALE

Rechercher un conjoint potentiel peut se formaliser grâce à la théorie de la prospection développée sous l'impulsion de Stigler [34, 35], Alchian [1], Mortensen [29], etc. Keeley [22] pour le choix du conjoint, Becker, Landes et Michael [7] pour le divorce et Hutchens pour le remariage ont transposé ou appliqué le modèle de Mortensen [29] destiné à rendre compte de la prospection des emplois à la recherche de l'époux (se) idéal (e). Nous adopterons un autre point de vue et discuterons du couple en termes de *mobilité matrimoniale* en transposant le modèle plus récent de Mortensen [30] sur la mobilité du travail au problème du divorce et du remariage.

1.1. La charpente du modèle

Appelons m et f les parts respectives que les époux pourraient recevoir dans un autre mariage. Celles-ci sont distribuées selon les fonctions de densité $h(m)$ et $g(f)$. $\bar{m}$ et $\bar{f}$ sont les parts produites lorsque les individus redeviennent célibataires. La probabilité de trouver une offre de mariage pendant la période de prospection pour le mari (resp. son épouse) est donnée et égale à α_m (resp. α_f) ⁽⁶⁾. Par ailleurs, la probabilité de trouver *plus* d'un conjoint potentiel ou de trouver *simultanément* une offre de mariage pour chaque époux dans la période de prospection considérée est négligeable. Ainsi, seuls trois événements sont possibles : ou bien le mari trouve un conjoint potentiel, ou bien c'est son épouse, ou bien aucun des deux époux ne trouve une offre de mariage.

La richesse ou l'utilité totale obtenue par chaque époux est composée d'une part des gains du présent mariage, déduction faite des coûts de prospection pour trouver un autre conjoint potentiel, et d'autre part de la valeur actuelle des gains attendus de cette prospection.

Appelons W_m, W_f la richesse attendue par chaque époux :

$$(1) \quad W_m = \{m_{mf} - C_p\} + \frac{1}{1+i} \\ \times \{ \alpha_m [P_r(m > m^0) (E(m/m > m^0) - PA_f^0 - C_D) + P_r(m \leq m^0) m_{mf}] \\ + \alpha_f \cdot [P_r(f > f^0) (\bar{m} + PA_m^0 - C_D) + P_r(f \leq f^0) m_{mf}] + (1 - \alpha_m - \alpha_f) m_{mf} \}$$

i est le taux d'intérêt qui permet d'actualiser la richesse future, m^0, f^0 sont les parts minimales exigées des gains dans un autre mariage, α_m, α_f , sont les probabilités de trouver un conjoint potentiel, $Pr(m > m^0), Pr(f > f^0)$ sont les probabilités pour le mari et/ou la femme d'accepter les offres de mariage qui se présentent. m_{mf}, f_{mf} sont les parts reçues effectivement dans le mariage actuel ($m_{mf} + f_{mf} = U_{mf}$) et m, f celles qu'ils peuvent percevoir dans un remariage. Enfin, C_D mesure le coût d'opportunité du divorce et PA_m, PA_f les compensations sous forme de « pensions alimentaires » à assurer au conjoint abandonné si le divorce a lieu. C_p mesure le coût de la prospection d'un nouveau conjoint. $E(m/m > m^0)$ est le niveau moyen attendu des gains supérieurs au niveau d'exigence de l'individu. Bien entendu, une équation similaire vaut pour l'épouse. Il suffit de remplacer m par f et vice versa.

Posons :

$$(2) \quad Pr(m > m^0) = \int_{m^0}^{\infty} h(m) dm = 1 - H(m^0) = \Pi_m$$

et :

$$(3) \quad Pr(f > f^0) = \int_{f^0}^{\infty} g(f) df = 1 - G(f^0) = \Pi_f.$$

L'équation (1) se réécrit (7) :

$$(4) \quad W_m = \{m_{mf} - C_p\} + \frac{1}{1+i} \{m_{mf} + \alpha_m \Pi_m [E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f^0)] + \alpha_f \Pi_f [\bar{m} + PA_m^0 - (m_{mf} + C_D)]\}$$

où $\alpha_m \Pi_m, \alpha_f \Pi_f$ sont les probabilités de trouver et d'accepter une offre de mariage, c'est-à-dire les probabilités d'abandonner (ou d'être abandonné par) son conjoint.

Une équation similaire vaut bien entendu pour l'épouse :

$$(5) \quad W_f = \{f_{mf} - C_p\} + \frac{1}{1+i} \{f_{mf} + \alpha_f \Pi_f [E(f/f > f^0) - (f_{mf} + C_D + PA_m)] + \alpha_m \Pi_m [\bar{f} + PA_f - (f_{mf} + C_D)]\}.$$

La richesse attendue d'un conjoint est égale à la valeur actuelle de la part des gains reçue dans un mariage, déduction faite des coûts de prospection à laquelle il faut ajouter d'une part l'utilité attendue d'un remariage jugé acceptable, et d'autre part la perte d'utilité attendue si son conjoint l'abandonne pour se remarier. Cette richesse dépend des exigences de chaque conjoint dans le partage des gains d'un autre mariage m^0, f^0 .

Toutes choses égales par ailleurs, une hausse de la probabilité de trouver acceptable un autre partenaire à la suite par exemple d'une plus grande intensité de la prospection diminue la richesse attendue de l'autre conjoint. On devine immédiatement pourquoi la décision d'abandonner son époux pour un autre soulève autant de problèmes. En effet, dans le cas où les gains du mariage présent deviennent négatifs pour chaque conjoint, faute d'une bonne estimation de leurs caractéristiques avant le mariage, la richesse attendue de chacun d'eux diminue. Ils peuvent alors aisément s'entendre pour rompre leur mariage ou pour le prolonger en s'efforçant de redresser la situation. En revanche, dans le cas où l'un des époux peut améliorer son statut matrimonial par un autre mariage, ou bien il divorce et entraîne une baisse de la richesse attendue de son partenaire, ou bien il renonce à cette opportunité pour ne pas léser son conjoint et il supporte un coût en se privant de la possibilité d'améliorer son propre sort par un remariage. Chaque conjoint se trouve pris dans un *dilemme* sauf si l'époux qui recherche un autre partenaire trouve une opportunité suffisamment « rentable » pour à la fois pouvoir dédommager la perte subie par son époux et obtenir, dans un autre mariage, un gain supérieur à celui obtenu dans le précédent. Mais même si une telle opportunité se présente, le conjoint qui abandonne l'autre peut très bien ne pas dédommager l'autre des pertes subies. L'altruisme (Becker [6]), joue un rôle fondamental dans le divorce par mobilité matrimoniale.

1. 2. Égoïsme, altruisme et divorce : l'hypothèse de non-coopération contre celle de maximisation conjointe des ressources

Supposons le mari et la femme peu coopératifs. Ils vont maximiser leurs richesses attendues respectives en faisant comme si l'intensité, avec laquelle ils recherchaient un autre partenaire et ils jugeaient acceptable une opportunité de se remarier, laissait inchangé ou sans réaction le comportement de leur conjoint respectif ⁽⁸⁾. Les valeurs de m^0, f^0 qui maximisent l'utilité attendue de chaque époux en considérant comme *donnée* la probabilité d'être abandonné par l'autre sont celles qui satisfont aux équations suivantes ⁽⁹⁾ :

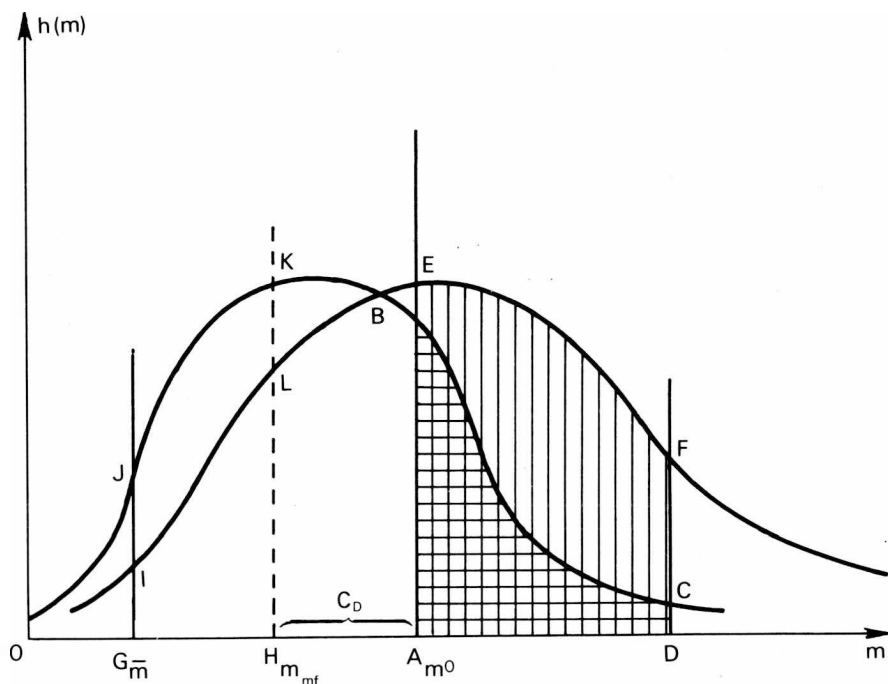
$$(5) \quad m^0 = m_{mf} + PA_f + C_D,$$

$$(6) \quad f^0 = f_{mf} + PA_m + C_D$$

Ces équations reçoivent une interprétation économique simple. La part minimum *exigée* par chaque époux dans le partage des gains dans un autre mariage sera au moins égale à la part reçue dans le présent mariage, f_{mf} ou m_{mf} auquel il faut ajouter les coûts de rupture de contrat de mariage proprement dit, C_D , et les compensations monétaires et non monétaires à assurer au conjoint abandonné, PA_f, PA_m . Reportons-nous au graphique 1. Portons sur l'axe vertical la fonction de densité $h(m)$ et sur l'axe horizontal, le gain obtenu par l'époux dans un mariage. L'aire hachurée, $ABCD$, mesure la probabilité de trouver une offre *acceptable*. m^0 , le niveau d'exigence de l'époux dans un autre mariage, doit être au moins égal au gain obtenu dans

GRAPHIQUE 1

Probabilité de trouver acceptable une offre de mariage lorsque la moyenne de la distribution s'élève.



le présent mariage, m_{mf} , plus les coûts du divorce C_D . Le rendement attendu peut alors être mesuré par la moyenne de l'aire hachurée $ABCD$.

Deux raisons fondamentales vont augmenter celui-ci :

1° une moyenne élevée de la distribution des gains attendus dans un autre mariage ou de leur dispersion (prenons la courbe $ILEF$, pour un même niveau d'exigence, l'aire hachurée $AEFD$ est alors supérieure à celle de $ABCD$);

2° un niveau faible d'exigence dans le partage des gains dans un remariage consécutivement, d'une part, à une détérioration non anticipée de la part reçue dans le présent mariage et, d'autre part, à une diminution des coûts du divorce ou des compensations à assurer au conjoint abandonné.

(a) *Quels sont les facteurs qui entraînent une hausse de la moyenne et/ou de l'écart-type de la distribution des gains dans d'autres mariages pour les couples mariés?* L'âge au divorce et le ratio des sexes parmi la population des célibataires, veufs, divorcés et mariés à la recherche d'un partenaire sont les deux facteurs principaux qui peuvent provoquer une hausse de la moyenne ou de la variance des gains attendus dans d'autres mariages.

A chaque âge il y a des célibataires, des veufs, des divorcés et des mariés à la recherche d'un autre partenaire. Plus grande est la proportion de ces gens

dans la population, plus la moyenne et l'écart-type de la distribution sont élevés. Bien entendu, les moyennes et les variances des distributions auxquelles fait face chaque conjoint n'ont aucune raison d'être identiques. Prenons une génération d'individus dont le ratio des sexes à la naissance est équilibré. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps, on observe donc davantage de veuves. Les divorces ont lieu en général peu de temps après le mariage. Or, les femmes se remarient difficilement, il y a donc aussi davantage de divorcées. Le ratio des sexes est alors en faveur des hommes, le mari comparé à son épouse bénéficie d'une distribution des gains attendus dans un autre mariage beaucoup plus avantageuse.

C'est une première raison de l'asymétrie qui existe entre les conjoints. Toutes choses égales d'ailleurs l'un des époux peut avoir une chance plus grande de trouver une meilleure opportunité de vie avec un autre partenaire.

(b) *Quels sont les facteurs qui diminuent les niveaux d'exigence dans le partage des gains dans un autre mariage?*

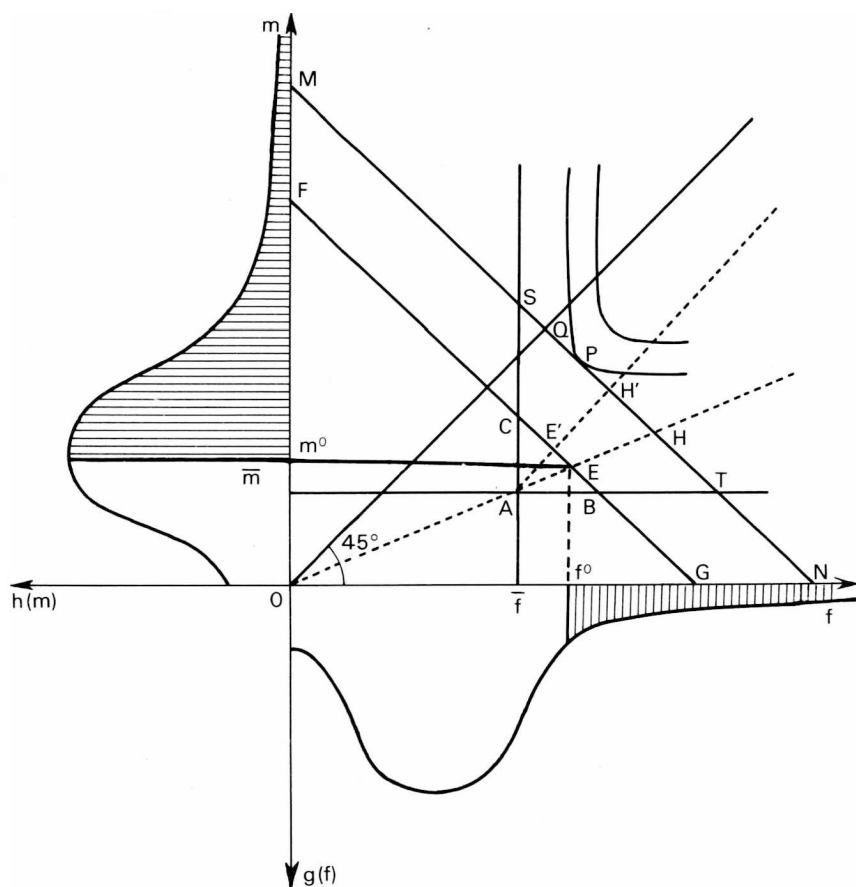
Simplifions l'analyse en supposant une distribution des gains attendus dans un autre mariage identique pour le mari et sa femme. Supposons aussi ces deux distributions indépendantes l'une de l'autre. Alors le *niveau* des gains dans le présent mariage (dont on sait qu'il est influencé par le niveau d'utilité produit seul, la durée de la prospection avant le mariage et les événements imprévus au cours du mariage), le *partage* entre les époux de l'utilité totale produite ensemble et les *coûts* du divorce (principalement dus à la présence des enfants) vont jouer un rôle fondamental dans la détermination de la part minimale d'utilité demandée dans un autre mariage. Examinons attentivement le graphique 2. L'axe vertical représente la part de l'utilité totale produite par le couple pris ensemble reçue par le mari. L'axe horizontal représente celle qui est reçue par la femme. L'utilité produite séparément par chaque époux est mesurée respectivement par $\bar{m}$, $\bar{f}$. Les coordonnées du point *A* mesurent, en conséquence, les parts minimales au-dessous desquelles les gains du mariage deviennent négatifs pour l'un ou l'autre (ou les deux) des époux. La droite *FG* représente les combinaisons maximum d'utilité reçue par chacun dans le mariage lorsque les conjoints vivent ensemble. Le segment *BC* indique les combinaisons pour lesquelles les gains du mariage sont positifs pour les deux conjoints.

Adoptons maintenant l'hypothèse auxiliaire suivante : l'homme seul produit moins d'utilité, $\bar{m}$, que son épouse dans la même situation : $\bar{m}$ est inférieur à $\bar{f}$.

Les coordonnées du point *A* sont donc situées en-dessous de la droite des 45° où les gains sont identiques pour chaque conjoint.

Puisque les conjoints ne sont pas coopératifs, ils vont se partager l'utilité totale produite dans le mariage proportionnellement à leur capacité à produire seul de l'utilité (point *E* où $m/f = \bar{m}/\bar{f}$) ou bien partager en deux le supplément d'utilité produite ensemble s'ils cherchent tous deux à capter un maximum de gains du mariage (point *E'* où $m_f - \bar{m} = f_f - \bar{f} = 1/2 (U_{mf} - (\bar{m} + \bar{f}))$) ⁽¹⁰⁾. A

GRAPHIQUE 2
Équilibre non coopératif et coopératif au sein du couple



niveau de gains constant (droite FG), la probabilité de juger acceptable une offre de remariage va être d'autant plus forte pour l'homme que son épouse a une capacité plus grande à produire de l'utilité seule et à s'approprier la plus grande partie des gains du mariage (point E' , E ou B). Les coûts du divorce vont jouer un rôle pour freiner cette incitation au remariage. Ceux-ci sont composés d'une part des frais à engager pour obtenir le prononcé du divorce, et d'autre part des pertes consécutives à la liquidation des actifs physiques ou humains accumulés au cours du mariage. Les premiers sont vraisemblablement identiques d'un époux à l'autre, en revanche, les seconds devraient être proportionnels aux gains du mariage et aux investissements spécifiques faits par chacun dans le mariage. Si le mari doit dédommager son épouse de la perte subie, celle-ci ne peut excéder les gains du mariage. La probabilité de trouver acceptable une offre de remariage sera certes plus faible (point C par

exemple si l'époux doit rembourser la totalité des gains du mariage à son ex-femme), mais néanmoins, elle sera plus forte que celle de son épouse et d'autant plus forte que le niveau des gains du mariage est faible (la droite FG se déplace vers la gauche). Naturellement, à division des gains du mariage constant, un niveau des gains du mariage (déplacement de la droite FG en MN) plus élevé diminue la probabilité de trouver acceptable un autre partenaire.

Le niveau des gains dans le mariage, la capacité à produire seul de l'utilité ou à capter les gains du mariage et les coûts du divorce vont déterminer ce que l'on appelle la part minimum des gains exigée dans un autre mariage et donc l'entrée sur le marché du remariage.

Admettons maintenant un comportement d'entente de la part des conjoints. Au lieu de maximiser séparément l'un de l'autre leur richesse W_m ou W_f , les époux vont maximiser celle-ci conjointement. Réécrivons les équations (6) et (7) de façon à obtenir $W_m + W_f$ et appelons W_{mf} cette somme :

$$(7) \quad W_{mf} = \{m_{mf} - C_P\} + \{f_{mf} - C\} \\ + \frac{1}{1+i} \{m_{mf} + f_{mf} + \alpha_m \Pi_m [E(m/m > m^0) - (m_{mf} + f_{mf} - \bar{f} + C_D)] \\ + \alpha_f \cdot \Pi_f [E(f/f > f^0) - (f_{mf} + m_{mf} - \bar{m} + C_D)]\}.$$

Puis maximisons (7) par rapport à m^0, f^0 :

$$(8) \quad m^0 = m_{mf} + f_{mf} - \bar{f} + C_D = U_{mf} - \bar{f} + C_D$$

et :

$$f^0 = f_{mf} + m_{mf} - \bar{m} + C_D = U_{mf} - \bar{m} + C_D.$$

Cette fois, le niveau d'exigence des gains dans un remariage est très élevé car non seulement celui-ci tient compte des gains du mariage considéré mais aussi de la *perte* subie par le conjoint après la rupture du contrat de mariage. Cette perte se mesure alors par l'écart entre la part reçue des gains dans le mariage et l'utilité obtenue par l'individu en redevenant célibataire.

Comme les exigences dans le partage des gains dans un autre mariage sont très élevées, la probabilité de divorcer est plus faible. Les couples « altruistes » auront une faible mobilité matrimoniale. Mais, par ailleurs, si l'altruisme est un trait de la personnalité inné ou *acquis*, deux altruistes ensemble devraient produire beaucoup plus d'utilité que pris séparément ou assorti avec un « égoïste ». Si le marché matrimonial tend à sélectionner les individus de façon à les assortir au mieux, les altruistes pour la plupart s'assortiront entre eux. Comme ils produiront ensemble plus d'utilité que si l'un des deux ou les deux étaient égoïstes, la droite FG se déplace en MN sur le graphique 2. Le niveau d'exigence dans le partage des gains dans un autre mariage est alors donné, quelle que soit la division des gains dans le présent mariage, par les points S ou T . La probabilité de trouver acceptable un autre partenaire devient très faible pour chaque époux et la probabilité d'abandonner (ou d'être abandonné) est quasi nulle.

1.3. Les prédictions du modèle et le profil des remariés et divorcés « définitifs »

Nous venons de voir les deux raisons principales qui augmentent le rendement attendu d'un remariage :

1° la *hausse* de la moyenne et de l'écart-type de la distribution des gains attendus;

2° la *baisse* du niveau d'exigence dans le partage des gains dans un autre mariage.

A moins de comparer les états entre eux ou les divorcés à des dates différentes, les distributions de gains attendus d'un remariage pour les hommes et les femmes du même âge sont les mêmes quel que soit le couple. Les différences observées devraient donc être imputées aux variations des niveaux d'exigence dans le partage des gains avec un autre partenaire. Trois facteurs, nous l'avons déjà vu, interviennent :

- (a) le *niveau* des gains dans le premier mariage;
- (b) la *division* entre les conjoints de ces gains;
- (c) les *coûts* du divorce.

(a) *Le niveau des gains dans le premier mariage*

L'utilité totale produite par le couple dépend de façon cruciale de l'assortiment initial. Celle-ci varie avec l'hétérogamie des traits nécessaire à la production des biens familiaux ayant des substituts sur le marché et l'homogamie de ceux indispensables à la production des biens familiaux sans substituts sur le marché. Si dans le premier mariage les couples étaient hétérogames (resp. homogames) là où ils auraient dû être homogames (resp. hétérogames), le niveau des gains du mariage est faible. Le niveau d'exigence dans le partage des gains dans un autre mariage diminue et les conjoints recherchent avec une plus grande intensité un autre partenaire. Si le modèle développé n'est pas faux, les remariés ayant connu leur futur conjoint avant de divorcer doivent avec ce dernier produire une utilité totale supérieure à celle produite dans le premier mariage. L'assortiment réalisé dans le second mariage doit être « meilleur » par comparaison à celui observé dans le premier mariage. Les remariages devraient donc être plus stables. Or, les faits montrent le contraire. La probabilité de divorcer quand on est remarié est beaucoup plus forte. Ce paradoxe s'explique facilement. Distinguons, parmi les remariés, ceux qui pour améliorer leur statut matrimonial changent de conjoint et abandonnent leurs époux, de ceux qui sont abandonnés au moment du divorce et qui trouvent par la suite à se remarier. En effet, ces derniers n'ont aucune raison d'améliorer leur statut matrimonial par rapport à leur premier mariage. Les divorcés « abandonnés » font face à un marché du remariage où les meilleurs assortiments ont été faits par ceux qui se marient une première fois et par les mariés qui ont trouvé pendant leur précédent mariage une « meilleure opportunité ». Les « occasions » encore disponibles sur le marché matrimonial

sont donc vraisemblablement de moins bonne qualité. On peut même avancer l'idée suivante : d'une part, les divorcés « abandonnés » l'ont été parce qu'eux-mêmes constituaient des conjoints de qualité médiocre et d'autre part, puisque ces derniers se sont retrouvés *involontairement* sur le marché matrimonial, ils sont aussi dans une situation dramatique, ils sont prêts à accepter des offres de remariage moins valables car le coût d'opportunité de rester seul est pour eux plus élevé. Pour ces deux raisons, l'assortiment réalisé dans le second mariage sera très imparfait comparé à celui observé dans le premier. Au total, les remariés n'apparaissent pas plus stables que les mariés parce que tout simplement ces deux populations sont agrégées.

On mesure en général le niveau d'utilité dans le mariage en corrélation avec le revenu de l'époux. En conséquence, un revenu potentiel attendu élevé sur le marché du travail de l'époux lorsque celui-ci est marié à une femme moins productive tend à dissuader celle-ci de l'abandonner. En effet, si la part des gains perçue dans l'utilité totale dépend du revenu du mari (ou de l'époux le plus productif sur le marché du travail), ce dernier augmente le niveau d'exigence de son épouse dans un mariage avec un autre partenaire. A l'inverse, le mari dont le revenu potentiel est élevé aura une plus forte probabilité d'être accepté par une autre partenaire parce que sa contribution aux gains du mariage est forte et facilement partageable. Un revenu élevé du mari freine donc la mobilité matrimoniale de sa conjointe et augmente la sienne !

(b) *La division des gains dans le premier mariage et « l'exploitation » de l'homme par la femme et réciproquement*

Qui bénéficie du mariage, l'homme ou la femme ? La réponse traditionnelle est : la femme. L'homme en effet perdrait « sa liberté » quand il se marie et aurait peu à gagner au mariage. Bien sûr, une telle vision (la femme bénéficie plus des gains du mariage que l'homme) n'est pas acceptée par les mouvements féministes. En effet, ceux-ci tiennent beaucoup à « légitimer » l'idée de l'exploitation de la femme par l'homme pour obtenir sur le marché politique des avantages particuliers.

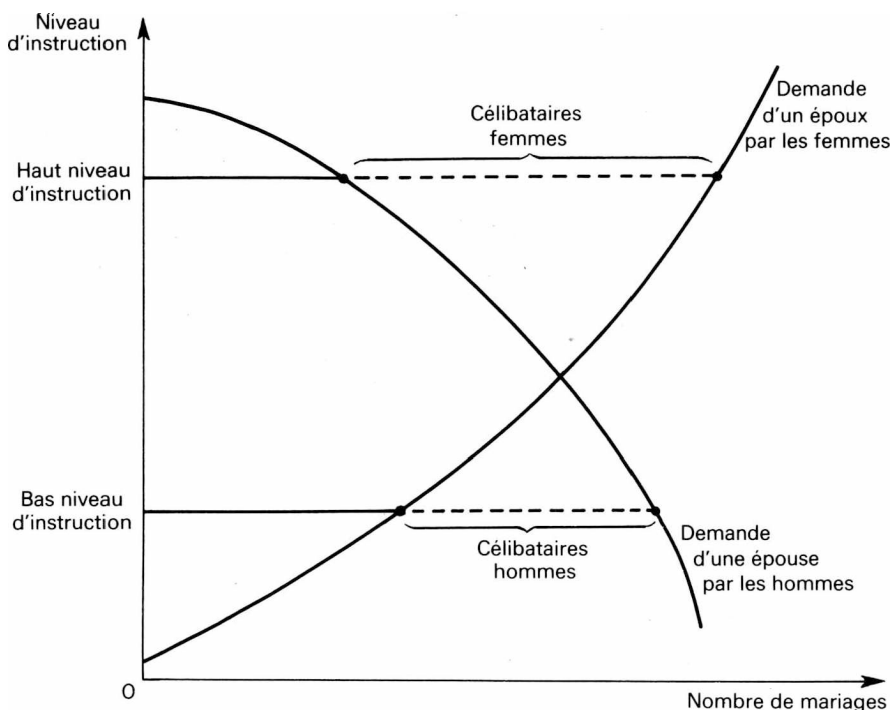
La théorie économique permet ici d'éclairer (pour ne pas dire démasquer) la « légitimité » des demandes de modifications de législation au profit des intérêts privés de groupes minoritaires. D'abord, il ne peut y avoir à proprement parler d'exploitation. En effet, au sens où le mariage est un contrat d'association volontaire, si les conjoints décident de vivre ensemble on peut penser qu'ils espèrent tirer ensemble du mariage un bien-être supérieur à celui produit par chacun d'eux pris séparément. On voit mal pourquoi l'un des conjoints accepterait un contrat de mariage (ou d'union) si d'avance il sait que la valeur actuelle du bien-être dont il bénéficie est inférieure à celle obtenue en restant célibataire. La question de l'exploitation fait référence en réalité au partage entre les conjoints du supplément de bien-être produit par les époux lorsque ceux-ci maximisent conjointement leurs ressources. Ensuite, ce n'est pas parce que l'homme (ou la femme) a une capacité plus grande à vivre seul qu'il peut s'approprier les gains du mariage. En effet, ce pouvoir est limité par le marché matrimonial (cf. I. Papps [31]).

Les gains du mariage s'élèvent avec le revenu du conjoint potentiel ou avec son niveau d'éducation. En conséquence, la demande par les femmes d'un mari est une fonction croissante de son niveau d'éducation. En revanche, la demande par les hommes d'une femme (et indirectement d'enfants) est une fonction croissante des gains de la spécialisation des rôles conjugaux, c'est-à-dire de l'aptitude des femmes à produire à domicile des services ou des biens ayant des substituts sur le marché. Or, cette division du travail décroît avec la hausse du niveau d'éducation des femmes (Lemennicier [25]). En conséquence, la demande de femmes par les hommes est une fonction décroissante de leur niveau d'éducation ! Si la capacité à vivre seul s'accroît avec le revenu escompté sur le marché du travail, elle s'accroît aussi avec le niveau d'éducation. Les couples où la femme a un niveau d'instruction égal ou supérieur à celui de son mari auront leur point de rupture situé sur la diagonale ou en-dessous de celle-ci (fig. 2). L'épouse devrait donc s'approprier « légitimement » la plus grande part des gains dans le mariage ou tout au moins partager équitablement ceux-ci. Mais, il n'en est pas ainsi. En effet, sur le marché matrimonial (fig. 3), les femmes à haut niveau d'instruction ne sont pas désirées et sont en très grande proportion *célibataires*. D'une part, comme le suggère la figure 2, les hommes mariés assortis à ces femmes ont une probabilité assez forte d'accepter une offre de mariage. D'autre part, la grande proportion de femmes célibataires du même type (à haut niveau d'instruction) (fig. 3) pèse sur les femmes mariées très instruites pour freiner leur appropriation des gains du mariage car leurs époux peuvent facilement trouver une femme célibataire ayant des caractéristiques identiques à leur épouse sur le marché du mariage.

Observons maintenant les couples où l'homme a une capacité plus grande que son épouse à vivre seul. Le point A de rupture du contrat de mariage se trouve au-dessus de la diagonale sur le graphique 2. La situation est inversée. L'époux devrait s'approprier les gains du mariage et l'épouse devrait être incitée à abandonner son mari pour améliorer son statut matrimonial. Mais comme les femmes à niveau d'instruction plus modeste sont davantage désirées par les hommes, la compétition entre les hommes pour ces femmes incite ces derniers à modérer leur appropriation des gains du mariage. La scolarisation massive des femmes et, de façon corollaire, la croissance du travail féminin accentuent ce déséquilibre dans le partage des gains au sein du couple : les hommes comme les femmes à haut niveau d'instruction devraient s'approprier davantage les gains du mariage mais ils ne peuvent le faire compte tenu de la pression exercée sur le marché du mariage par les non mariés à la recherche d'un partenaire identique.

La capacité à vivre seul mesurée ici par le niveau d'éducation ne détermine vraisemblablement pas à elle seule le partage des gains au sein du couple. La compétition sur le marché matrimonial attestée par la forte croissance des taux de divorces et la proportion très forte de célibataires femmes à haut niveau d'instruction et de célibataires hommes à bas niveau d'éducation joue un rôle fondamental dans la distribution des gains du mariage entre les conjoints. L'analyse proposée montre aussi pourquoi les mouvements féministes ont plus aisément les faveurs de la *minorité* d'hommes et de femmes *très instruits* de la

GRAPHIQUE 3
Le marché matrimonial et la division des gains dans le mariage



population car ceux-ci gagnent aux propositions féministes et n'ont pas du tout les faveurs de la *majorité* des hommes et des femmes moins instruits qui y perdent !

(c) Les coûts du divorce

Si la désertion et le divorce unilatéral sont sanctionnés par la loi, les coûts du divorce doivent freiner la recherche d'un autre partenaire donc la proportion de gens qui se remarient pour améliorer leur statut matrimonial en changeant de conjoint. Plus les transferts à assurer au conjoint « abandonné » sont importants, moins le conjoint qui veut refaire sa vie est incité à le faire car la part des gains exigée dans un remariage devra s'élever du montant des transferts à donner au partenaire délaissé. Les remariés qui ont abandonné leurs conjoints pour un autre sont donc ou bien des personnes dont les époux n'ont pas investi spécifiquement dans le mariage (femme jeune, active, sans enfants) ou bien des individus dont la capacité de revenu ou de gain dans le nouveau mariage permet d'assurer au conjoint abandonné et ayant fortement investi dans le premier mariage (femme âgée, au foyer, avec des enfants) une compensation justifiée. De façon corollaire, les conjoints qui ont été abandonnés et qui ont réussi à se remarier doivent être des personnes dont les

exigences dans un remariage étaient faibles, c'est-à-dire des individus n'ayant pas investi dans le premier mariage et ne bénéficiant pas de compensations de la part de leur premier conjoint. Celles-ci en effet élèveraient le niveau d'exigence dans le partage des gains dans un autre mariage et freineraient par là-même le remariage. En conséquence, les remariés ayant été abandonnés doivent, dans des proportions moindres, bénéficier de pensions alimentaires ou d'une aide extérieure par comparaison aux divorcés « définitifs ».

Abordons maintenant la deuxième section et vérifions si les prédictions du modèle ne sont pas réfutées par les faits.

SECTION 2 LES FAITS ET LEUR INTERPRÉTATION

Pour tester la théorie économique de la mobilité matrimoniale, nous avons utilisé comme source empirique principale une enquête de l'Institut National d'Études Démographiques (I.N.E.D.) [32]. Celle-ci a été réalisée en 1972 sous la direction de Roussel et en collaboration avec Commaille, Boigeol et Valetas. Elle porte sur une population de divorcés composée de 387 hommes et 511 femmes [11].

Cette enquête présente un double intérêt pour réfuter notre théorie du divorce par mobilité matrimoniale. D'une part, au moment de l'interview, 281 répondants (31,3 % de l'échantillon) étaient remariés, d'autre part, parmi eux, 82 avouaient avoir connu leur nouveau conjoint et envisagé de l'épouser avant la requête du divorce ! 9 % des enquêtés avaient donc l'intention de se remarier avec un autre partenaire parfaitement connu avant de dissoudre leur premier mariage. A partir de cet échantillon de divorcés, il est donc possible de distinguer trois sous-populations :

(a) les remariés qui avaient l'intention de changer de conjoint avant de divorcer ;

(b) les remariés qui, une fois divorcés ont réussi à se remarier ;

(c) enfin, les divorcés non encore remariés. Or, si la théorie présentée dans la précédente section n'est pas fausse, les profils de ces sous-populations doivent différer profondément les uns des autres. En particulier, les 9 % d'enquêtés remariés qui connaissaient leur futur conjoint avant la requête du divorce et envisageaient de l'épouser, sont vraisemblablement des personnes qui tentent d'améliorer leur statut matrimonial en changeant de partenaire.

Une raison fondamentale cependant atténue l'intérêt de cet échantillon. Les remariés ayant abandonné leur conjoint pour améliorer leur statut matrimonial sont systématiquement sous-représentés dans ce type d'enquête. En effet, le conjoint qui « abandonne » son partenaire se voit attribuer les torts au moment du jugement du divorce. En conséquence, le logement ne lui est pas attribué. Or, la probabilité d'être interviewé dépend nécessairement de la connaissance par les enquêteurs de l'adresse de la personne à interroger. Si le bénéficiaire obtient le logement, l'ayant-tort doit changer d'adresse. Il est donc

plus difficile à trouver et, comme le fait remarquer Roussel [32], il est sous-représenté dans l'échantillon. Par contraste, le bénéficiaire qui est aussi le demandeur principal est sur-représenté. Cela n'aurait pas beaucoup d'importance si on avait pu obtenir de l'enquête des renseignements sur son ex-conjoint, en particulier si celui-ci est remarié et avec qui. Mais faute de ces renseignements, l'enquête utilisée est biaisée. D'abord, les bénéficiaires sont saisis en trop grand nombre (ils sont aussi les demandeurs principaux du divorce), ensuite on obtient une trop faible proportion de remariés ayant abandonné leur conjoint pour un autre partenaire.

L'échantillon sur lequel nous testons la théorie économique n'est donc pas représentatif de l'ensemble des divorcés. Il est même de fait biaisé *contre* l'hypothèse du divorce par mobilité matrimoniale. Cependant, si celle-ci n'est pas réfutée avec cet échantillon, on pourra lui accorder une confiance plus grande que celle qu'on aurait pu lui accorder si l'échantillon avait été représentatif de l'ensemble des divorcés.

2.1. Les données

Dans la première section, nous avons souligné l'importance :

- 1° de la *distribution des gains potentiels* dans un autre mariage ;
- 2° du « *niveau* » des gains dans le précédent mariage ;
- 3° de la « *division* » des gains ou du niveau de « *coopération* » au sein du couple ;
- 4° des *coûts* du divorce et du remariage, ou des investissements spécifiques réalisés dans le mariage et des aides en espèces ou en nature perçues par le divorcé qui peuvent *prolonger* le statut de divorcé non remarié.

Nous allons tenter d'appréhender ces concepts grâce aux caractéristiques socio-économiques des divorcés qui ont répondu aux questions de l'enquête de l'I.N.E.D. La *distribution* des gains potentiels dans un autre mariage est fonction de l'âge moyen au moment du mariage ou de l'anticipation du divorce dès le début du mariage. Le *niveau* des gains dans le premier mariage a été appréhendé d'une part grâce au niveau d'éducation de l'époux comme indicateur du revenu de la famille et d'autre part, grâce à l'activité de l'épouse qui mesure la perte de gains de spécialisation consécutive à l'absence de ségrégation des rôles conjugaux. La *division* des gains entre les époux ou le degré d'altruisme et de *coopération* est estimé, à partir des questions de l'enquête portant sur l'entente entre les conjoints et sur le souhait au début du mariage d'avoir ou non des enfants. Par ailleurs, nous ajouterons les conceptions prénuptiales. En effet, la conception d'un enfant avant le mariage est considérée comme l'impact d'un manque de prospection avant le mariage ou plus concrètement comme une expérimentation sexuelle conduisant à des résultats non désirés. La présence d'un enfant comme tout investissement spécifique au couple augmente le *coût d'opportunité* de se séparer. Elle prolonge alors une union non désirée pour protéger les intérêts d'un tiers (l'enfant) n'ayant pas souscrit volontairement au contrat d'union entre les deux

conjoints. Elle freine la séparation de l'union libre et provoque le mariage pour protéger l'enfant. Comme l'union n'est pas désirée, le divorce est anticipé très tôt par le couple.

Les investissements spécifiques réalisés dans le précédent mariage font partie des gains du mariage mais ils augmentent en fait le *coût d'opportunité du divorce* et freinent le *remariage*. Deux variables sont en général retenues : le nombre d'enfants et la durée du mariage. Mais compte tenu de leur forte corrélation, elles se substituent facilement l'une à l'autre. La pension alimentaire perçue par l'enquêté et les aides extérieures en nature dont il peut bénéficier, incitent à prolonger le statut de divorcé. Elles augmentent les coûts du remariage, aussi est-il indispensable de ne pas les exclure de l'analyse.

Le tableau I résume les résultats trouvés et permet de comparer, d'une part les différentes sous-populations de divorcés entre elles et, d'autre part les mariés à l'ensemble des divorcés de l'enquête de 1972 ou de la population totale des divorcés de l'année 1970.

L'influence exercée par la précocité de l'âge au mariage sur le divorce est fort connue des sociologues. Les couples divorcés de l'enquête I.N.E.D. semblent s'être mariés tardivement par comparaison à ceux de la population des mariés ou des divorcés de la France entière. Cependant, les remariés par opposition aux autres divorcés de l'enquête ont convolé en justes noces à un âge plus jeune. Mais la caractéristique essentielle est la suivante : les remariés ont massivement *anticipé* leur divorce dès les 3 premières années de leur mariage. Un âge jeune au mariage et une anticipation rapide du divorce favorisent nettement la mobilité matrimoniale !

Une activité de la femme au moment du divorce devrait freiner le remariage car le niveau d'exigence dans un autre mariage est plus élevé. La proportion extrêmement faible de femmes au foyer parmi les divorcés non encore remariés ne contredit pas cet argument. La théorie économique prédit en l'absence de ségrégation des rôles conjugaux une fragilité plus grande du couple car celui-ci se prive des gains supplémentaires tirés de la division du travail entre les membres de la famille (Lemennicier, [26]). La proportion des femmes divorcées exerçant une activité en 1970 était *deux fois* plus importante que celle observée parmi les femmes mariées. Cette proportion est encore plus forte dans l'échantillon de l'I.N.E.D. ! L'égalité des rôles conjugaux au sein du couple joue un rôle fondamental sur la hausse du taux de divorce. Bien entendu, les couples où la femme au moment du divorce est inactive se remarient plus vite. La spécialisation dans les activités familiales pousse au remariage si le divorce survient.

Le niveau d'éducation est en général considéré par les économistes comme une bonne mesure du revenu attendu par l'individu sur le marché du travail. Nous l'adopterons donc comme indice de revenu potentiel de chaque conjoint. Plus le niveau d'éducation du mari est élevé, plus son revenu ou son statut social est haut, moins la femme sera incitée à abandonner son époux pour un autre partenaire, car les maris potentiels dont le statut social est élevé sont rares sur le marché matrimonial. En revanche, les hommes dont le niveau

d'éducation est haut ou dont le statut social est élevé abandonneront volontiers leurs épouses si l'assortiment réalisé ne permet pas de maximiser les gains du mariage. Comme, par ailleurs, leur niveau d'éducation leur permet d'être des partenaires très désirés, ils se remarieront aisément. Parmi les remariés qui connaissaient leur futur conjoint et envisageaient de l'épouser avant la dissolution du mariage, la proportion très forte de maris ayant reçu un niveau d'instruction supérieur n'infirme pas cet argument.

Une des prédictions les plus importantes du modèle de mobilité matrimoniale est de suggérer chez les divorcés des comportements peu altruistes ou peu coopératifs. Le tableau I nous montre que cet argument n'est pas infirmé dans les faits. La coopération a été mesurée directement par le pourcentage de conjoints qui prennent *ensemble* leurs décisions importantes. Les remariés par mobilité matrimoniale sont ceux qui parmi les divorcés coopèrent le plus. Mais, par comparaison aux mariés, l'ensemble des divorcés sont peu coopératifs. Les mariés, en effet, prennent leurs décisions ensemble dans des proportions *deux fois* plus grandes. Nous avons mesuré l'altruisme par le pourcentage d'enquêtés souhaitant avoir leurs enfants au début du mariage ; or, les remariés et, à un moindre degré, les autres divorcés, désireraient dans des proportions beaucoup plus fortes *ne pas avoir d'enfant* ! Les conceptions prénuptiales illustrent d'une autre manière la faiblesse de la coopération dans le premier mariage surtout si elles sont non désirées. Or, les divorcés et les remariés parmi les divorcés sont justement des couples qui ne souhaitaient pas d'enfant au début du mariage et qui ont le plus de conceptions prénuptiales. Le marché matrimonial opère donc une sélection rigoureuse des traits ou des caractéristiques psychologiques nécessaires à la solidarité dans la production familiale et en conséquence dans la vie sociale.

La durée du mariage et le nombre d'enfants sont des indices d'un très fort investissement en capital humain spécifique au mariage présent. Plus le mariage dure, plus les conjoints ont pris l'habitude l'un de l'autre. C'est-à-dire, plus ils ont investi dans des relations réciproques qui leur permettent d'avoir une confiance exacte dans le comportement du partenaire, d'accumuler un capital de relations affectives spécifiques aux conjoints, de produire les biens familiaux avec des coûts de transaction ou d'entente faibles (Ben Porath, [8]). Cet investissement constitue donc un frein au divorce et au remariage car il est spécifique aux partenaires en présence. De la même façon, le nombre d'enfants est un investissement spécifique au mariage qui freine non seulement le divorce, mais aussi le remariage.

Par ailleurs, les conjoints qui perçoivent une pension alimentaire seront moins incités à se remarier tout comme ceux qui peuvent bénéficier d'une aide en nature de la part de leur famille car les exigences dans le partage des gains dans un autre mariage seront plus élevées.

Le tableau I confirme tout à fait ces arguments. Parmi les divorcés n'ayant pas anticipé leur remariage, ceux qui se remarient ont une durée du mariage plus faible, et sont en plus grande proportion des couples sans enfants. Ils bénéficient par ailleurs de pensions alimentaires et d'aides extérieures en

TABLEAU I

Le profil des mariés, divorcés et remariés selon leurs caractéristiques socio-économiques

	Remariés connaissant leur futur conjoint et envisageant de l'épouser avant de divorcer (82 obs.)	Remariés ne connaissant pas leur futur conjoint avant le divorce (152 obs.)	Divorcés non encore remariés (611 obs.)	Divorcés (France entière) Ministère de la Justice le divorce en France : 1970	Mariés conjoint présent Recensement 1962, 1968 et 1975 et autres enquêtes
Sexe féminin.	41,5%	52,6%	60,2%		
<i>Distribution des gains potentiels dans un autre mariage :</i>					
Age médian au mariage.	22,0	22,2	23,2	22,0	22,0
Age moyen au mariage.	22,6	22,1	25,1		
Pourcentage des couples ayant anticipé le divorce dans les trois premières années qui ont suivi le mariage.	80,1%	58,8%	52,0%	n. d. (*)	s. o. (*)
<i>Niveau et variation des gains dans le premier mariage :</i>					
Pourcentage de couples ayant un niveau d'éducation supérieur					
— époux.	14,3%	6,8%	7,0%	n. d. (*)	n. d. (*)
— épouse.	5,2%	2,7%	4,2%	n. d. (*)	6,1% (^b)
Taux d'activité féminine au moment du divorce.	78,0%	80,9%	83,3%	65,2% (^d)	40,0% (^e)
<i>Coopération au sein du couple :</i>					
Conceptions pré-nuptiales. . . .	44,9%	41,3%	34,0%	33,6%	26,3%
Pourcentage d'enquêtés souhai- tant ne pas avoir d'enfant au début de leur mariage.	22,4%	19,1%	11,2%	n. d. (*)	1,5% (^e)
Pourcentage de couples prenant ensemble les décisions sur l'édu- cation des enfants.	47,2%	40,5%	42,4%	n. d. (*)	89,0% (^f)
Pourcentage de couples prenant ensemble des décisions importantes.	67,1%	60,5%	61,5%	n. d. (*)	
<i>Coût du remariage :</i>					
Durée moyenne du mariage. . .	11,8 ans	7,1 ans	11,6 ans	9,8 ans	45 ans
Pourcentage de couples sans enfants.	32,9%	25,7%	22,4%	28,3%	23,7% (^b)
Pourcentage d'enquêtés bénéficiant d'une pension alimentaire.	46,6%	58,9%	68,0%	42,3%	s. o. (*)
Pourcentage de couples ne bénéficiant d'aucune aide extérieure.	97,5%	90,1%	80,9%	n. d. (*)	s. o. (*)

(*) n. d., non disponible; s. o., sans objet. (^a) [17]. (^b) [20]. (^c) [21]. (^d) [12]. (^e) [19]. (^f) [9].

proportion moindre que les divorcés non encore remariés. Les coûts aux remariages exercent donc bien une influence *négative* sur la probabilité de se remarier.

Les résultats présentés dans cette sous-section, s'ils n'infirment pas la théorie présentée dans la première section, ont cependant un grave défaut. Ils ne nous donnent pas l'effet exercé par chaque caractéristique socio-économique de l'enquête, toutes choses égales par ailleurs. L'activité féminine est corrélée vraisemblablement à l'assortiment des conjoints par niveau d'éducation, la durée du mariage est liée systématiquement au nombre d'enfants, etc. Pour départager ces diverses influences, nous nous sommes efforcés, à l'aide d'une analyse multivariée, de mesurer l'effet d'une caractéristique, les autres étant maintenues constantes. C'est l'objet de la sous-section suivante.

TABEAU II
Estimation de la probabilité de ne pas se remarier
ou d'être remarié en ayant connu son futur conjoint dans le précédent mariage

Hommes		Probabilité de ne pas se remarier				Probabilité d'être remarié en ayant connu son futur conjoint avant le divorce			
Variables explicatives	Variables expliquées	Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX		Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX	
Age au mariage précédent. . .		0,014 (3,2)	[0,05]	0,05 (4,1)	0,012	-0,006 (2,1)	[0,05]	-0,122 (5,8)	-0,013
Durée du mariage précédent.		0,0001 (0,002)	[0,09]	-0,007 (0,5)	-0,002	0,006 (2,8)	[0,09]	0,056 (2,8)	0,006
Femme au foyer au moment du divorce.		0,031 (0,6)	[0,02]	0,130 (0,5)	0,030	-0,040 (1,1)	[0,02]	-0,451 (1,1)	-0,048
Pension alimentaire.		0,110 (2,2)	[0,02]	0,496 (2,0)	0,116	0,024 (0,7)	[0,02]	-0,243 (0,7)	-0,026
Aide extérieure.		0,242 (2,6)	[0,04]	1,316 (2,4)	0,309	-0,100 (1,6)	[0,04]	-1,762 (1,6)	-0,188
Niveau d'éducation du mari.		-0,042 (2,3)	[0,06]	-0,244 (3,0)	-0,057	0,016 (1,3)	[0,06]	0,126 (1,1)	0,013
Conceptions prénuptiales. . .		-0,112 (1,8)	[0,05]	-0,591 (1,96)	-0,139	0,006 (0,1)	[0,05]	-0,062 (0,1)	-0,006
Ne souhaitait pas d'enfant au début du mariage.		-0,352 (4,6)	[0,06]	-1,62 (4,2)	-0,382	0,158 (2,9)	[0,06]	1,415 (3,1)	0,150
Avait déjà pensé au divorce peu après le mariage		-0,126 (2,0)	[0,08]	-0,662 (2,2)	-0,155	0,080 (1,8)	[0,08]	0,788 (1,9)	0,084
R^2		0,148				0,074			
Déterminant de la matrice des corrélations.		0,78				0,78			
Nombre d'observations. . . .		328		338		328		338	

t de student entre parenthèses et R^2 de la variable considérée avec toutes les autres variables explicatives entre crochets.

2. 2. L'analyse multivariée

Nous avons cherché à estimer la probabilité conditionnelle pour un homme ou une femme d'une part de ne pas se remarier, et d'autre part, d'être remarié en ayant connu son futur conjoint dès le précédent mariage, selon : l'âge au mariage, la durée du mariage, la présence ou non au moment du divorce de l'épouse au foyer, l'attribution d'une pension alimentaire ou la possibilité de bénéficier d'une aide extérieure, le niveau d'éducation de l'ex-mari, le souhait de ne pas avoir d'enfant au début du mariage, ou au contraire le fait d'en avoir conçu avant le mariage, enfin, l'anticipation du divorce peu après le mariage. Nous avons estimé cette probabilité avec une fonction à la fois linéaire et logistique. Les résultats sont présentés dans les tableaux II et III. Bien entendu,

TABLEAU III

Estimation de la probabilité de ne pas se remarier
ou d'être remarié en ayant connu son futur conjoint dans le précédent mariage

Femmes		Probabilité de ne pas se remarier				Probabilité d'être remarié en ayant connu son futur conjoint avant le divorce			
Variables explicatives	Variables expliquées	Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX		Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX	
Age au mariage précédent. . .		0,016 (5,3)	[0,06]	0,016 (1,5)	0,003	-0,005 (3,0)	[0,06]	-0,126 (4,6)	0,007
Durée du mariage précédent.		0,013 (5,6)	[0,12]	0,040 (3,0)	-0,080	0,001 (0,7)	[0,12]	0,017 (0,9)	0,001
Femme au foyer au moment du divorce		-0,087 (2,0)	[0,06]	-0,575 (2,4)	-0,115	0,035 (1,4)	[0,06]	0,788 (1,7)	0,047
Pension alimentaire.		0,131 (3,0)	[0,05]	0,197 (0,8)	0,039	-0,113 (4,5)	[0,05]	-1,717 (4,0)	-0,102
Aide extérieure.		0,216 (4,5)	[0,04]	1,00 (3,2)	0,200	-0,072 (2,6)	[0,04]	-2,424 (2,3)	-0,145
Niveau d'éducation du mari.		0,031 (2,1)	[0,03]	0,048 (0,6)	0,009	0,0003 (0,3)	[0,03]	0,101 (0,7)	0,006
Conceptions prénuptiales. . .		0,032 (0,7)	[0,05]	-0,051 (0,2)	-0,010	0,007 (0,3)	[0,05]	0,235 (0,5)	0,014
Ne souhaitait pas d'enfant au début du mariage.		0,098 (1,4)	[0,03]	0,480 (1,1)	0,096	0,016 (0,4)	[0,03]	0,356 (0,3)	0,021
Avait déjà pensé au divorce peu après le mariage.		0,036 (0,8)	[0,10]	-0,127 (0,5)	-0,025	0,066 (2,6)	[0,10]	1,252 (2,8)	0,075
R^2		0,151				0,084			
Déterminant de la matrice des corrélations.		0,74				0,74			
Nombre d'observations.		445				445		454	

t de student entre parenthèses et R^2 de la variable considérée avec toutes les autres variables explicatives entre crochets.

TABLEAU IV

Estimation de la probabilité d'anticiper un divorce peu après le mariage

Variables expliquées		Femmes				Hommes			
Variables explicatives	Sexe	Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX		Fonction linéaire $b = dP/dX$		Fonction logistique coefficient b dP/dX	
Age au mariage.		0,000 2 (0,06)	[0,02]	-0,041 (4,4)	0,008	-0,002 (0,6)	[0,036]	-0,066 (6,2)	-0,011
Femme au foyer au moment du mariage.		-0,084 (1,8)	[0,02]	-0,563 (2,4)	-0,117	-0,010 (0,2)	[0,02]	-0,161 (0,5)	-0,028-
Niveau d'éducation de l'enquête.		0,041 (2,6)	[0,02]	0,103 (1,4)	0,021	0,037 (2,4)	[0,02]	0,142 (1,6)	0,024
Ne souhaitait pas d'enfant au début du mariage.		-0,026 (0,3)	[0,03]	-0,201 (0,5)	-0,042	0,095 (1,4)	[0,037]	0,597 (1,6)	0,103
Conceptions prénuptiales. . .		0,088 (1,8)	[0,02]	0,280 (1,2)	0,058	0,122 (2,1)	[0,032]	0,543 (1,7)	0,094
R ²		0,030				0,035			
Déterminant de la matrice des corrélations.		0,94				0,93			
Nombre d'observations.		449		454		332		338	

la probabilité de ne pas se remarier doit être surestimée et celle de divorcer pour changer de conjoint sous-estimée pour les raisons évoquées plus haut sur la validité de l'échantillon.

Comme le prédit la théorie économique, l'attribution d'une pension alimentaire ou le fait de bénéficier d'une aide extérieure diminuent sérieusement les chances de se remarier. Plus les individus sont jeunes, au moment du mariage, plus leurs chances de se remarier sont grandes et en particulier de se remarier en ayant connu leur futur conjoint dans le précédent mariage. Etre au foyer au moment du divorce pour une femme incite fortement celle-ci à se remarier, toutes choses égales par ailleurs, et dissuade son époux de rechercher un autre partenaire pour l'épouser ! Lorsque le niveau d'éducation du mari augmente, la probabilité pour celui-ci de changer de partenaire s'accroît. Le fait de ne pas souhaiter d'enfant incite très fortement hommes et femmes à se remarier et à se remarier en connaissant déjà son futur conjoint dès le premier mariage. En revanche, les conceptions prénuptiales ne semblent pas exercer d'effet une fois que l'on tient compte de la durée du mariage ou du nombre d'enfants et de l'anticipation du divorce. Envisager le divorce peu de temps après le mariage incite les hommes comme les femmes à changer de partenaire. Le tableau IV présente une estimation de la probabilité d'anticiper le divorce dans les 3 années qui suivent le mariage.

Plus on est jeune au mariage, plus cette probabilité est élevée. Lorsque l'enquêté est une femme et est au foyer, la probabilité d'anticiper un divorce diminue de façon importante confirmant une fois de plus l'aspect fortement stabilisateur de la division traditionnelle des rôles conjugaux. Les conceptions prénuptiales en revanche exercent un effet positif significatif sur les anticipations à rompre le mariage très tôt. Un niveau d'éducation élevé de l'enquêté, homme ou femme, exerce un effet similaire. En revanche, ne pas souhaiter d'enfant dans le mariage semble exercer un effet sur la probabilité d'anticiper un divorce plus spécialement pour les hommes.

CONCLUSION

Cette étude qui porte sur les déterminants du remariage, repose essentiellement sur les outils de l'analyse économique. Ceux-ci transposent aux problèmes du mariage et du divorce les théories de la prospection et de la mobilité utilisées pour rendre compte des phénomènes observés sur le marché du travail.

L'accent est donc mis sur le rôle joué par une variable-clé : le niveau d'exigence dans le partage des gains dans un nouveau mariage ; celui-ci étant gouverné par le niveau et la division des gains dans le précédent mariage et par les coûts du divorce, il s'ensuit quelques prédictions simples qui permettent de tester cette théorie. Faute, sur le marché des idées, de théories alternatives qui conduisent à des prédictions différentes ou opposées à celle présentée, il n'a pas été possible de procéder à un test crucial de l'argumentation avancée. Plus modestement, nous avons procédé à une non réfutation à partir d'une source empirique principale : l'enquête de l'Institut National des Etudes Démographiques (I.N.E.D.) [33].

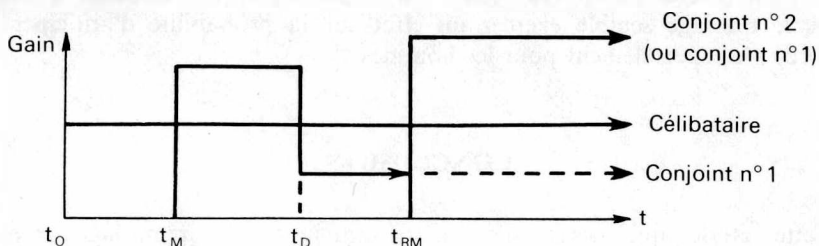
Les données utilisées pour tester cette théorie sont certes fragiles et limitées, néanmoins les résultats obtenus sont encourageants.

Une baisse de la moyenne des gains potentiels mesurée par l'âge au mariage incite au statut de divorcé « définitif ». Une hausse du niveau des gains dans le précédent mariage, mesurée par la durée du mariage et le niveau d'éducation du mari, incite la femme à ne pas se remarier car son niveau d'exigence dans un remariage est plus élevé. Les gains de la spécialisation exercent un frein à la mobilité matrimoniale et au moment du divorce incitent la femme au foyer à réutiliser ses aptitudes domestiques et familiales dans un remariage. Une hausse des gains du statut de divorcé par l'intermédiaire de pensions alimentaires ou d'une aide extérieure augmente le niveau d'exigence dans un remariage et diminue la probabilité de se remarier. La propension à anticiper la dissolution du mariage exerce bien un effet de renforcement sur la probabilité de divorcer par mobilité matrimoniale. Comme cette anticipation varie en relation inverse avec le niveau des gains dans le premier mariage, toute baisse des gains dans le précédent mariage fait anticiper le divorce et augmente la probabilité de se remarier en changeant de partenaire dès le précédent mariage.

Notes :

(1) L'assortiment effectivement réalisé sans être parfait peut être considéré comme optimal au regard des *coûts* qu'il faut supporter pour trouver un conjoint acceptable.

(2) On peut imaginer une situation où les conjoints anticipent correctement le profil âge-gain de leur mariage avec un partenaire ou un autre et celui qu'il pourrait obtenir en restant célibataire. Le divorce et les remariages peuvent alors être tout à fait envisageables pour les périodes où les profils âge-gains tombent en-dessous de celui obtenu en tant que célibataire ainsi que le graphique ci-dessous l'illustre.



Le divorce et le remariage ne reposent pas fondamentalement sur l'incertitude mais sur la comparaison des profils âge-gains que l'on peut obtenir avec un ou plusieurs partenaires, et celui obtenu déduction faite des coûts du divorce et du remariage lorsque l'on est célibataire.

(3) Les coûts du divorce payés par la plus grande partie des justiciables, comme le signale Commaille [11], étaient estimés pour 1974 par la revue *50 Millions de Consommateurs* en moyenne à 6000 F. La durée entre la tentative de conciliation et le jugement s'élevait en 1970 au chiffre moyen de 13,2 mois. Celui-ci est considérable et pourrait hausser les coûts du divorce d'un coût d'opportunité si les conjoints cohabitaient encore. Mais en réalité, les époux sont déjà séparés depuis le début de la requête de telle sorte que le coût du divorce ne dépend pas de la durée de la procédure judiciaire.

(4) Même s'il existait un tel marché de vente ou de location des enfants, il n'est pas évident que le problème serait réglé. En effet, l'enfant est *spécifique à un couple* ou à un mariage, or en général, les individus préfèrent leurs propres enfants. Ces derniers n'auraient donc de valeur que pour ceux qui les ont produits, d'une part, et ceux qui ne peuvent pas en avoir, d'autre part, c'est-à-dire pour une fraction faible de la population.

(5) La femme au foyer, comparée à la femme active divorce peu. On interprète ce phénomène en avançant l'idée que le coût du divorce est plus élevé pour la première. Mais, si le coût du divorce est en fait un *coût d'opportunité*, alors, le revenu, ou la satisfaction, perdu en renonçant à prolonger le mariage est plus élevé pour la femme au foyer. Donc les gains du mariage sont plus forts pour une femme au foyer que pour une femme active. Le gain du mariage est la différence entre la part reçue dans le total de l'utilité produite par les conjoints pris ensemble et celle produite par l'individu lorsqu'il vit seul. Le *niveau* d'utilité des femmes actives seules ou mariées peut être élevé, mais les *gains du mariage* peuvent être nuls tandis que le *niveau* d'utilité d'une femme au foyer seule ou mariée peut être faible, mais les *gains du mariage* peuvent être très élevés.

L'activité professionnelle est alors associée à des taux du divorce élevés parce que les gains du mariage sont faibles dans ce cas. Mais ceci ne veut pas dire que le travail féminin est la « cause » du divorce. En effet, le choix entre le travail salarié ou marchand et le travail domestique au foyer est gouverné de façon *ultime* par l'*assortiment* réalisé au moment du mariage entre les conjoints et par son *évolution* au cours de l'union. Si le couple présente entre mari et femme des *écarts* considérables de revenus potentiels sur le marché du travail, ceux-ci vont augmenter leur possibilité de consommation et donc les gains du mariage en *spécialisant* le conjoint au revenu potentiel le plus faible dans la production familiale. Les gains du mariage sont augmentés des gains de la division du travail entre les conjoints. Mais si le couple est assorti de telle façon que l'écart entre les revenus potentiels sur le marché du travail est faible voire nul, ils vont augmenter leurs possibilités de consommation en adoptant tous deux un mode de vie à double carrière professionnelle. Mais cette fois, les gains du mariage ne comprennent pas ceux de la spécialisation. Pour des couples dont les caractéristiques sont toutes identiques excepté l'écart des revenus potentiels, celui qui adoptera pour maximiser son *niveau* d'utilité des rôles ségrégés aura des gains du mariage plus élevés. Mais si le couple dont les écarts de revenus potentiels sont nuls adoptait un même mode de vie, il *ne maximiserait pas son niveau d'utilité*, et les gains du mariage seraient négatifs. Les couples qui, pour maximiser leur possibilité de consommation, adoptent un mode

de vie à double carrière professionnelle sont plus « fragiles » ou « instables » que ceux qui, pour maximiser les mêmes possibilités de consommation, adoptent un mode de vie où la femme est au foyer (cf. Lemennicier [27]).

(6) Nous supposons, dans ce modèle, que la probabilité de trouver un conjoint potentiel est donnée. Cette hypothèse pourrait être jugée à juste titre comme trop restrictive. Ainsi, la probabilité de trouver un conjoint potentiel semble naturellement influencée par le comportement de prospection. Or, un individu se lance dans la prospection d'un nouveau conjoint s'il n'est pas satisfait de la part des gains qu'il reçoit dans son mariage. Cette prospection n'est donc pas non plus indépendante vraisemblablement du niveau d'exigence dans le partage des gains dans un nouveau mariage. Si l'individu est trop exigeant, il sait qu'il trouvera difficilement un autre partenaire, il n'entre pas alors sur le marché du remariage et sa probabilité de trouver un autre conjoint potentiel est nulle. Nous excluons une telle dépendance, non pas par souci de simplification, ce qui pourrait être légitime mais parce que la probabilité de trouver un conjoint potentiel en réalité s'impose à l'individu pourvu qu'il décide d'entrer sur le marché matrimonial. Cette probabilité s'impose de la façon suivante. Le moyen le moins coûteux et le plus efficace pour trouver un autre partenaire conforme à ses exigences est de s'adresser à des intermédiaires qui ont pour rôle de rapprocher les offres et les demandes en mariage (agences matrimoniales). Les intermédiaires offrent pour un *prix donné* une certaine probabilité de trouver un conjoint potentiel nouveau à un certain rythme mensuel ou hebdomadaire. Si l'on désire obtenir une offre de mariage à un rythme plus rapide, il faut alors payer plus cher soit en s'adressant à plusieurs intermédiaires, soit en allant chez celui qui a la réputation de fournir le meilleur service.

La probabilité de trouver un conjoint potentiel en définitive ne dépend pas de l'intensité de sa propre recherche mais du prix que l'individu est prêt à mettre pour le trouver. On pourrait ainsi justifier que la probabilité, α_m , de trouver un conjoint potentiel est une fonction croissante du prix à payer, C_p . Cependant, si les intermédiaires sont en situation de concurrence, à terme prévaudra sur le marché un seul prix et pour ce prix une probabilité donnée de trouver un conjoint!

(7) L'équation (1) peut se transformer de la façon suivante en remplaçant $P_r(m \leq m^0)$ par $1 - P_r(m > m^0)$:

$$(a) \quad W_{mf} = [m_{mf} - C_p] \\ + \frac{1}{1+i} \{ \alpha_m [P_r(m > m^0) \{ E(m/m > m^0) - C_D - PA_f \}] \\ + \{ 1 - P_r(m > m^0) \} m_{mf}] + \alpha_f [P_r(f > f^0) \{ \bar{m} - C_D + PA_m^0 \} \\ + \{ 1 - P_r(f > f^0) \} m_{mf}] + (1 - \alpha_m - \alpha_f) m_{mf} \}.$$

Réarrangeons les termes :

$$(b) \quad W_m = [m_{mf} - C_p] \\ + \frac{1}{1+i} \{ \alpha_m [m + P_r(m > m^0) \{ E(m/m > m^0) - m_{mf} - C_D - PA_f \}] \\ + \alpha_f [m_{mf} + P_r(f > f^0) \{ \bar{m} - m_{mf} - C_D + PA_m \}] + m_{mf} - \alpha_m m_{mf} - \alpha_f m_{mf} \}.$$

Finalement, on obtient :

$$(c) \quad W_m = [m_{mf} - C_p] \\ + \frac{1}{1+i} \{ m_{mf} + \alpha_m P_r(m > m^0) \{ E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f) \} \\ + \alpha_f P_r(f > f^0) \{ \bar{m} + PA_m - (m_{mf} + C_D) \} \}.$$

Faisons apparaître les gains d'un côté et les pertes de l'autre :

$$(d) \quad W_m = m_{mf} + \frac{m_{mf}}{1+i} + \frac{1}{1+i} \{ \alpha_m [1 - F(m^0)] \{ E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f) \} \\ + \alpha_f [1 - G(f^0)] \{ (\bar{m} + PA_m) - (m_{mf} + C_D) \} - C_p.$$

si :

$$\Pi_m = 1 - F(m^0) \quad \text{et} \quad \Pi_f = 1 - G(f^0)$$

mesurent la probabilité que l'offre de mariage soit acceptable on peut réécrire la richesse attendue nette des coûts de recherche d'un autre partenaire de la façon suivante :

Soit :

$$(e) \quad W_m = (m_{mf} - C_P) + \frac{1}{1+i} \{ m_{mf} + \alpha_m \Pi_m \{ E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f^0) + \alpha_f \Pi_f \{ \bar{m} + PA_M - (m_{mf} + C_D) \} \}.$$

Une équation similaire vaut pour l'autre conjoint en substituant f à m .

(8) Cette hypothèse d'interaction entre les conjoints peut être jugée comme peu adaptée au problème posé. En effet, la prospection par l'un des conjoints d'un autre partenaire ne laissera pas sans réaction l'autre époux. Par exemple, pour les couples qui envisagent le divorce peu de temps après le mariage et y renoncent à cause des enfants, on observe une adaptation. La femme si elle était au foyer prend un travail salarié. Elle trouve elle aussi un autre partenaire. On peut donc imaginer une structure d'interaction différente. Ainsi, chaque époux peut tenir compte dans l'estimation de sa richesse de l'effet exercé sur la probabilité d'être abandonné par l'autre de son propre comportement de prospection d'un autre conjoint ou bien le conjoint qui escompte ne pas être pénalisé par la dissolution du mariage peut considérer comme donné le comportement de son partenaire, en revanche, celui qui risque d'être lésé au moment du divorce va, au contraire, tenir compte, dans l'estimation de sa richesse, de l'effet exercé sur la probabilité d'être abandonné par son conjoint de son propre comportement, etc.

(9) Différentions les équations (4) et (5) par rapport respectivement à m^0 , f^0 . Pour cela, réécrivons (4) ou (5) de la façon suivante :

$$W_m = [m_{mf} - C_P] + \frac{1}{1+i} \{ m_{mf} \alpha_m [1 - F(m^0)] \{ E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f^0) \} + \alpha_f [1 - G(f^0)] \{ \bar{m} + PA_m - (m + C_D) \} \}.$$

Soit :

$$\frac{\partial W_m}{\partial m^0} = \frac{d}{dm^0} \left[\frac{1}{1+i} \alpha_m [1 - F(m^0)] \{ E(m/m > m^0) - (m_{mf} + C_D + PA_f^0) \} \right].$$

Ce que l'on peut réécrire :

$$\frac{\partial W_m}{\partial m^0} = \frac{d}{dm^0} \left[\frac{m}{1+i} \int_{m^0}^{\infty} f(m) dm \left\{ \frac{\int_{m^0}^{\infty} m f(m) dm}{\int_{m^0}^{\infty} f(m) dm} - (m_{mf} + C_D + PA_f^0) \right\} \right],$$

d'où :

$$\frac{\partial W_m}{\partial m^0} = \frac{d}{dm^0} \left[\frac{\alpha_m}{1+i} \int_{m^0}^{\infty} \{ m - (m_{mf} + C_D + PA_f^0) \} f(m) dm \right],$$

donc :

$$\frac{\partial W_m}{\partial m^0} = \frac{\alpha_m}{1+i} \frac{d}{dm^0} \left\{ \int_{m^0}^{\infty} m - (m_{mf} + C_D + PA_m^0) \right\} f(m) dm,$$

or, la dérivée de l'intégrale :

$$\int_{m^0}^{\infty} mf(m) dm - \int_{m^0}^{\infty} (m_M + C_D + PA_f^0) f(m) dm,$$

par rapport à m^0 est égale à $-m^0 f(m^0) + (m_{mf} + C_D + PA_f^0)f(m^0)$ soit :

$$\frac{\partial W_m}{\partial m^0} = \frac{\alpha_m}{1+i} f(m^0) \{ m_{mf} + C_D + PA_f^0 - m^0 = 0 \}.$$

(10) Le point de rupture de chaque conjoint est mesuré par $m_{mf} > \bar{m}$ ou $f_{mf} > \bar{f}$. On peut alors mesurer le pouvoir relatif de chaque époux par le ratio $\bar{f}/\bar{m}$. Si le partage des gains se fait selon le pouvoir de négociation, on obtiendra $f_{mf}/m_{mf} = \bar{f}/\bar{m}$. Mais ils peuvent aussi chercher à capter un maximum de gain, celui de l'autre étant donné : Max_m tel que $m_{mf} \geq \bar{m}$ et $\text{Max}_{f_{mf}}$ tel que $f_{mf} \geq \bar{f}$ revient à obtenir l'intersection de la droite $m_{mf} - \bar{m} = f_{mf} - \bar{f}$ avec celle où $m_{mf} + f_{mf} = U_{mf}$.

(11) Je tiens à remercier A. Girard, L. Roussel et J. Commaille, A. Boigeol et M. F. Valetas pour m'avoir autorisé et permis matériellement de travailler sur l'enquête « Le Divorce et les Français » réalisée à l'I.N.E.D. par leurs soins. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à K. NGuyen qui au CREDOC en a assuré l'exploitation.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] ALCHIAN (A. A.), Information Costs, Pricing, and Resource Unemployment, in *Microeconomic Foundation of Unemployment and Inflation Theory*, PHELPS et al., éd., 1970.
- [2] BECKER (G. S.), An economic Analysis of Fertility, in *Demographic and Economic Change in Developed Countries*, A Conference of the Universities National Bureau Committee for Economic Research, Princeton University Press, 1960.
- [3] BECKER (G. S.), A Theory of the Allocation of Time, *Economic Journal*, 75, septembre 1965.
- [4] BECKER (G. S.), A Theory of Marriage, *Journal of Political Economy*, 81, juillet-août 1973.
- [5] BECKER (G. S.), *The Economic Approach to Human Behavior*, The University of Chicago Press, 1976.
- [6] BECKER (G. S.), Altruism in the Family and Selfishness in the Market Place, *Economica*, février 1981.
- [7] BECKER (G. S.), LANDES (E. H.) et MICHAEL (R. T.), Economics of Marital Instability, *Journal of Political Economy*, 83, décembre 1977.
- [8] BEN PORATH (Y.), The F. Connection: Families, Friends and Firms, and the Organisation of Exchange, The Hebrew University of Jerusalem and Institute for Advanced Studies, Report n° 29/78, Table-Ronde franco-israélienne sur l'Economie de l'Education, Dijon, 5-6 avril 1978.
- [9] BOIGEOL (A.), COMMAILLE (J.), LAMY (M. L.), MOUNIER (A.) et ROUSSEL (L.), Le divorce et les français : enquête d'opinion, *Cahiers de l'I.N.E.D.*, 69, 1974.
- [10] COHEN (B. J.), *Introduction to Sociology*, Schaum's outline series, Mc Graw Hiel Book Company, 1979.
- [11] COMMAILLE (J.), *Le divorce en France*, Notes et Études Documentaires, La Documentation Française, Paris, 1978.
- [12] CROZE (M.), *Tableaux démographiques et sociaux*, I.N.E.D., 1976.
- [13] FRIEDEN (A.), The United States Marriage Market, *Journal of Political Economy*, 82, mars-avril 1974.
- [14] GOODE (W.), *Women in Divorce*, The Free Press, New York, 1965.
- [15] GRONAU (R.), Leisure, Home Production and Work. The Theory of the Allocation of Time Revisited, *Journal of Political Economy*, 85, décembre 1977.
- [16] GRONAU (R.), Comment, in *Sociological Economics*, LÉVY-GARBOUA (L.), éd., Sage Publications, Londres, 1979.
- [17] HEMERY (S.) et GUIGNON-BACK (N.), La situation démographique en France, *Collections de l'I.N.S.E.E.*, 036, 1972.

- [18] HUTCHENS (R. M.), Welfare, Remarriage and Marital Search, *American Economic Review*, 69, juin 1979.
- [19] I.N.E.D., Natalité et politique démographique, *Cahiers de l'I.N.E.D.*, 76, PUF, Paris, 1975.
- [20] I.N.S.E.E., *Enquête familiale 1975* (Microfiche V 407).
- [21] I.N.S.E.E., *Données sociales*, édition 1978.
- [22] KEELY (M. C.), The Economics of Family Formation, *Economic Inquiry*, 15, avril 1977.
- [23] LANDES (E. M.), Economics of Alimony, *The Journal of Legal Studies*, 7, janvier 1978.
- [24] LEE (G. R.), Age at Marriage and Marital Satisfaction: A Multivariate Analysis with Implications for Marital Stability, *Journal of Marriage and the Family*, août 1977.
- [25] LEIBOWITZ (A.), Home Investments in Children, in *Economics of the Family*, SCHULTZ (T. W.), éd., The University of Chicago Press, Chicago, 1974.
- [26] LEMENNICIER (B.), Comment on the Determinants of Divorce, in *Sociological Economics*, LÉVY-GARBOUA (L.), éd., Sage Publications, Londres, 1979.
- [27] LEMENNICIER (B.), La spécialisation des rôles conjugaux, les gains au mariage et la perspective du divorce, *Consommation*, n° 1, 1980.
- [28] MICHAEL (R. T.), Determinants of Divorce, in *Sociological Economics*, LÉVY-GARBOUA (L.), éd., Sage Publications, Londres, 1979.
- [29] MORTENSEN (D. T.), Job Search, the Duration of Unemployment, and the Phillips Curve, *American Economic Review*, décembre 1970.
- [30] MORTENSEN (D. T.), Specific Capital and Labor Turnover, *The Bell Journal of Economics*, 9, automne 1978.
- [31] PAPPS (I.), *For Love or Money*, Hobart paper 86, The Institute of Economic Affairs, Londres, 1980.
- [32] ROUSSEL (L.), Le mariage dans la société française, *Cahiers de l'I.N.E.D.*, n° 73, PUF, Paris, 1975.
- [33] ROUSSEL (L.), COMMAILLE (J.), BOIGEOL (A.) et VALETAS (M. F.), Le divorce et les Français, *Cahiers de l'I.N.E.D.*, n° 72, PUF, Paris, 1975.
- [34] STIGLER (G. J.), The Economics of Information, *Journal of Political Economy*, 69, juin 1961.
- [35] STIGLER (G. J.), Information in the Labor Market, *Journal of Political Economy*, 70, octobre 1962.
- [36] WILLIS (R. J.), A New Approach to the Economic Theory of Fertility Behavior, *Journal of Political Economy*, 81, janvier-février 1973.